

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51^{ème} année - numéro 679

6 JUIN 1997 - 150 Francs CFA

A L'ECOUTE DU PAPE



CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT

(...) Le chemin vers la consolidation d'une démocratie stable, en mesure d'assurer la promotion harmonieuse des droits humains en faveur de tous dépend (...) des problèmes économiques et des crises sociales. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les personnes disposant de faibles ressources matérielles, qui sont également exposées à une situation de chômage, et souvent victimes de la corruption administrative et de nombreuses formes de violence. On ne doit pas oublier que les déséquilibres économiques contribuent également à la détérioration progressive et à la perte des valeurs morales.

Les conséquences en sont l'éclatement de la famille, la permissivité des mœurs et le manque de respect pour la vie.

Face à cet état de fait, il est urgent de placer parmi les objectifs prioritaires du moment présent, le rétablissement des valeurs déjà mentionnées, grâce à des mesures politiques et sociales qui créent des emplois dignes et stables pour chacun, de façon à surmonter la pauvreté matérielle dans laquelle vivent un grand nombre d'habitants du pays; des mesures qui renforcent l'institution familiale et qui favorisent l'accès de toutes les couches de la société à l'enseignement. C'est pourquoi il est nécessaire de consacrer une attention particulière à l'éducation, en développant une véritable politique qui consolide et diffuse les valeurs morales et spirituelles, qui sont fondamentales dans une société véritablement humaine. On contribuera ainsi à faire en sorte que le peuple, si riche de valeurs humaines et traditionnelles, vive en paix à travers le progrès et un développement spirituel, culturel et matériel adapté, dans un climat de justice sociale et de solidarité. En effet, cette dernière ne peut pas se limiter à un vague sentiment d'émotion ou à une parole vide de contenu réel. La solidarité exige un engagement moral actif, une décision ferme et constante de se consacrer au bien commun, c'est-à-dire au bien de tous et de chacun, car nous sommes tous responsables de tous.

Vatican, 24 mars 1997
Jean-Paul II
Audience solennelle au nouveau Ambassadeur de Nicaragua près le Saint-Siège à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance.

LES FONDEMENTS BIBLIQUES DU MARIAGE CHRÉTIEN

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'Eglise dans sa liturgie du mariage a prévu des textes appropriés dont nous nous contenterons pour notre réflexion de ce jour à travers notre commun journal « La Croix du Bénin ». Faisons la nomenclature de ces textes. Ils sont choisis dans toute la Bible: ils vont de la Gn à l'Ap: voici les textes:

Gn 1, 26-31; Gn 2, 18-24; Gn 24, 48-51.54-67; Tb 7, 9-10.11-17; Tb 8, 5-10; Ct 2, 8.10.14-15; Jr 31, 31-33; Ben Sirac 26, 1-4.13-16; Mt 5, 1-12; Mt 5, 13-16; Mt 7, 21.24-29; Mt 19, 3-6; Mt 22, 35-40; Mc 10, 6-9; Jn 2, 1-11; Jn 15, 9-13; Jn 15, 12-17; Jn 17, 20-26.

Rm 8, 31-35.37-39; Rm 12, 1-2.9-19; 1Co 6, 13-15.17-20; 1Co 12, 31-13, 8; Ep 5, 2.21-33; IP 3, 1-9; Ap 19, 1-5.9.

Parmi tous ces textes, il y en a un qui retient particulièrement mon attention et que je propose pour notre réflexion: il s'agit de Ep 5, 2.21-33. La raison qui me pousse à retenir un texte du Nouveau Tes-

tament plutôt qu'un autre pris dans l'Ancien Testament, c'est que, comme vous le savez, c'est Jésus Christ qui nous donne dans son Evangile la clé pour comprendre le message de l'Ancien Testament qui, en tout, le concerne. En lui, l'Ancien Testament atteint son sommet et son accomplissement parfait. Or parmi les textes du Nouveau Testament, les Lettres de saint Paul sont parmi les premiers qui ont été écrits dans un contexte de fondation et de consolidation des Communautés chrétiennes. Elles traduisent la foi vécue des premiers chrétiens qui anime encore notre propre vie chrétienne d'aujourd'hui. Parmi ces écrits de saint Paul, la Lettre aux Ephésiens semble au sujet du mariage une élaboration originale et une pensée très profonde. Ecrite durant la captivité de Paul à Rome entre 61-63, elle a suivi de peu la Lettre aux Colossiens dont elle reprend et approfondit presque en tout les mêmes thèmes. Nous aurons dans notre perspective cette deuxième Lettre dans notre travail. Mon ambition est, à partir de cette Lettre aux Ephésiens, faire une relecture de plusieurs des autres

(Lire la suite à la page 6)

LETTRE OUVERTE AUX FILLES NOUVELLE APOLOGIE DE LA MORALE

A Carine, en témoignage de mon amitié et de mon affection.

Tous les vices à la mode passent pour des vertus, dit-on. Peut-être l'amoralisme et le biologisme sont-ils devenus vps vertus ou peut-être vont-ils le devenir. Mais vous conviendrez sans difficulté avec moi que cet amoralisme et le biologisme qui en sont nés, dénaturent vos relations avec les hommes et leur ôtent l'esprit qui y doit présider. Oh oui ! cet esprit est indiscutablement souillé par la déloyauté, la perfidie, la duplicité et la bigoterie, la veulerie. Je ne prétends pas le contraire. Les mœurs actuelles ne me permettent d'ailleurs pas d'épouser l'optimisme de Alfred de Musset quand il écrit, «*Tous les hommes sont menteurs, inconstants, faux, bavards, hypocrites, orgueilleux, lâches, méprisables et sensuels; toutes les femmes sont artificieuses, vaniteuses, curieuses et dépravées... Mais il y a au monde*

une chose sainte et sublime c'est l'union de deux de ces êtres si imparfaits, si astucieux, si affreux... ». L'institution du mariage est en effet devenue, avec la vulgarité morale, cultivée sous couvert d'école nouvelle, de révolution ou de libération de la femme, une belle hypocrisie derrière laquelle on masque plus ou moins habilement et avec la protection du désordre législatif, des situations et des comportements profondément répugnants. Des exemples, vous en avez tous les jours autour de vous. La restauration morale que l'on a voulu ou cru ou voulu faire avec l'école privée a ensuite échoué devant la conception et les pratiques indécentes et trop commerciales de celle-ci. Il manquait une réglementation et de l'ordre. La misère, les dures nécessités de la vie, et l'absence de

(Lire la suite en page 2)

UN CONDAMNÉ TRANSFORMÉ EN TORCHE VIVANTE

NOUVEAU PLAIDOYER DU VATICAN CONTRE LA PEINE DE MORT

«L'Osservatore Romano» dans son édition du jeudi 27 mars et Mgr Renato Martino, représentant du Saint-Siège à l'ONU, à New-York le lundi 24 mars, ont tour à tour plaidé en faveur de l'abolition de la peine de mort, après l'exécution, aux États-Unis, de Pedro Medina, transformé en torche vivante à la suite d'un court-circuit de la chaise électrique.

«C'est un supplice qui déshonore, un épilogue barbare», s'insurge dans «L'Osservatore Romano» le théologien franciscain Gino Concetti, pour qui, «l'incident ne diminue pas l'horreur et la responsabilité». Ce fait «tragique et hallucinant devrait faire réfléchir les responsables de la justice en les poussant à abolir la peine capitale».

Pour le P. Concetti, «personne ne peut rester indifférent, mais «crier son indignation ne suffit pas», encore faut-il «mobiliser les consciences pour que ce supplice soit partout aboli».

Pour sa part, Mgr Renato Martino a pris la parole lors d'un meeting organisé à la Forham University de New-York en faveur de l'abolition de la peine de mort. Pour lui, la décision sur la vie «appartient à Dieu seul», et la société doit utiliser des moyens moins barbares pour faire justice. Le prêtre a relevé au passage la contradiction entre le fait de vouloir abolir la peine de mort et d'être en faveur de l'avortement.

(apic-clip-imed / jld)

N D L R : L'électrocution figure parmi les méthodes d'exécution qui détruisent les organes internes du corps en les brûlant. La mort est inévitable mais elle peut être plus ou moins longue quand survient un court-circuit de la chaîne électrique intensifiant de fait la douleur.

Une autre forme de torture que ne peut justifier le terrain de l'utilité sociale ! Le respect de la vie n'est plus au nombre des valeurs les plus hautes. Quelle déchéance !

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE

NOUVELLE APOLOGIE DE LA MORALE

(Suite de la première page)

loisirs ont enfin constitué pour beaucoup le fausset de la débauche. Morbleu! "Le code des femmes" que l'on traîne sur la place publique à présent ne risque pas de changer grand chose à cette déchéance morale car il risque de favoriser, plus qu'avant si l'on n'en prend garde, la désunion des ménages, la fragilisation de l'institution du mariage avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur la filiation, l'éducation, les mœurs et les enfants. Mais là est une digression que j'abandonne volontiers.

AU NOM DES FAIBLESSES DES FEMMES

Ce qui est mon propos c'est le délire de consommation sexuelle dans lequel s'enferme la jeunesse et dans lequel, avec cette crédulité, cette stupidité et cette cupidité que seules cachent les faiblesses des femmes, vous vous abîmez.

En effet la faiblesse à bon dos mais ce n'est certainement pas elle qui explique votre délire de consommation sexuelle. C'est votre discours qui l'explique le mieux car c'est en fait ce discours qui révèle le mieux ce que vous mettez de volonté dans vos manières et que vous appelez faiblesse. Ce discours il tient en une objection : pourquoi les hommes et pas nous. Ainsi l'on m'a dit vous, vous le faites et pourquoi pas nous. On m'a soutenu que les jeunes filles ont tant que les jeunes gens le droit de courir l'autre sexe et de rechercher leur plaisir dans l'attente de bras ou de lits qu'il leur plaît et l'avocat défendeur des femmes, a renchérit qu'il n'y a aucun crime à s'accrocher et à profiter des largesses intéressées des hommes même si l'y a avec cela un cuissage inéluctable. Pour toute explication vous affirmez que votre corps vous appartient et que vous pouvez le donner à qui vous voulez et autant que vous le voulez. Oui on m'a soutenu des vertes et des pas mures et on m'a dit que c'est la révolution sexuelle. J'en conviens. La liberté des femmes j'en conviens et de leurs besoins libidinaux aussi. L'égalité des femmes j'en conviens également et si j'étais un temps soit peu philosophe, je ne trouverais aucun tort à quiconque. Pourquoi en effet se contraindre à la vertu? Pourquoi se contraindre à la vertu alors qu'elle a cessé sous l'action conjuguée de l'effronterie, de la débauche et de la dépravation de ceux qui doivent donner l'exemple, d'être une valeur sociale? Pourquoi se contraindre à faire ce dont on ne voit pas la nécessité ou la valeur alors que la spontanéité est plus reposante, plus facile et que tout vous pousse? Pourquoi ne pas faire ce que personne n'avoue ne pas faire et que tous voudraient faire lorsqu'ils ne le font pas? Pourquoi se soumettre ou s'abstenir de profiter de cette jeunesse, de cette vie qui coule en soi alors que la fatalité est aux aguets et qu'inexorablement le «soir vous verra fanée»? Pourquoi...? Ce qui est difficile c'est bien en effet de trouver une réponse à cette interrogation et des arguments convaincants, car ni la morale ni les risques ne peuvent plus retenir.

SANS RESPECT ET AMOUR DE SOI... PLUS DE FIERTÉ FÉMININE

Les programmes d'enseignement, les progrès de la médecine et l'accessibilité

aux produits contraceptifs ont banalisé les risques. La loi de la crainte n'est plus autant que la sanction sociale. L'éducation échoue devant les conduites de quelques professeurs qui se considèrent jardiniers d'une pépinière ou redevables d'une rémunération en nature sur leurs élèves. Les culpabilités véritables ou supposées des parents desservent l'éducation qu'ils peuvent eux-mêmes donner. La morale de son côté est dévoyée par les contradictions entre les affirmations moralistes et les comportements de ceux-là mêmes qui devraient ou voudraient faire la morale aux autres. Cette contradiction a anéanti la peur du blâme, de la honte et nourrit aujourd'hui l'impudeur, le "je m'en foutisme". Et puis, de toute façon, la morale est plutôt du moralisme c'est-à-dire une morale qui fait abstraction de toute sensibilité personnelle et de toute liberté, une morale du non qui, n'expliquant pas le pourquoi paraît alors comme l'obligation d'aller contre des tendances naturelles, essentiellement par obéissance contraignante à une loi spirituelle dont on ne voit que l'obligation religieuse. Cette loi ainsi que le remarque Paul Archambault, est "inconditionnée, immuable, formelle". Or la vie est "spontanéité, fantaisie, impulsion". Vanité donc que le moralisme, car aucune obligation n'a jamais longtemps tenu contre l'incitation et la curiosité, la misère et l'envie, ces irrémédiables faiblesses des êtres humains.

Oui ! votre révolution est en marche. Un ensemble de circonstances la favorisent, la justifient et même la nourrissent. Mais quelle est donc cette révolution qui conduit à la prostitution? Quelle est donc cette libération qui conduit à l'orgasmodémie? Car seul est en effet obtenu mais aussi recherché par son avènement, l'agrément sexuel, la satisfaction du purit voluptueux. Sans gêne, sans honte. Cette orgasmodémie dont vous souffrez est malheureuse car le biologisme cache une regrettable méprise. Non décidément ! De cette révolution on dirait juste ce que l'on dit du champagne: elle fait tomber la pudeur; elle voile la honte. Mais on ne dira pas d'elle qu'elle est l'émancipation de la femme, la libération sexuelle, la fin du sexe tabou, car ce n'est pas le tabou du sexe qui est tombé, c'est la valeur du sexe, le respect et l'amour de soi qui se sont perdus. Malheureusement, sans respect et amour de soi, il n'y a plus d'honneur, plus de fierté, plus d'orgueil féminin. Elle avait donc bigrement raison ma voisine lorsque, l'autre jour, tantant sa fille, elle disait: elle ne cherche même plus l'individu mais l'homme. Il ne faut pas s'étonner, dans ces

circonstances, qu'ayant cette facilité et ce vent en poupe, les hommes s'en privent.

LA PERVERSITÉ DES AÎNÉS VICIEUX

Aujourd'hui, pour illustrer la décadence morale de la jeunesse, l'on dit que les hommes ont tout en bas, que les jeunes gens sont devenus des automates du sexe, la proie d'un déterminisme sexuel terrible qui les porte vers le sexe plutôt que vers l'autrui. Il n'y a pourtant là rien de nouveau. Il a toujours été difficile à une femme de résister à la tentation de s'attacher plusieurs hommes cependant qu'elle dépend pour ses mœurs de ceux qu'elle aime. Quant aux hommes si ce n'est que, comme le remarque très justement Simone de Beauvoir, leur satisfaction est toujours éphémère, ils ont toujours guéri des femmes par les faveurs qu'elles leur accordent. Non ! le secret des temps jadis c'est que la morale, oui la morale y était l'objet d'un respect quasi cultuel et qu'il y avait un respect des formes et des apparences. Ce qui change aujourd'hui avec vous c'est que vous êtes malades ou incapables de résister à vos spontanés, aux avances ou encore que vous ne le souhaitez pas; c'est que la flagornerie et les flatteries de quelques tristes bigots excitent votre imprudence et vous dites faiblesses. En définitive, vous vous êtes, semble-t-il, donné la conscience et le mot de don Juan: n'allons point songer au mal qui nous peut arriver et songeons à ce qui nous peut donner du plaisir... ou la fortune. Vous y êtes d'ailleurs fort bien incitées par quelques aînés vicieux, libertins ou tout simplement pervers, car à 35, 40 ou 50 ans, marié et père de famille de surcroît, courir le jupon d'une jeune fille de 17-20 ans, lui donner des rendez-vous dans des maisons closes et hôtels de passe qui ont fleuri pour la cause du vice, lui apprendre toutes sortes d'espérances pour tromper la vigilance des parents ou de l'épouse, c'est plus de la perversité qu'autre chose. Et ce qui est, vous vous en doutez, malheureux c'est que vous soyez loin de prendre conscience de cette perversité qui vous perd et vous abîme. Les filles, comme le chantait Brassens, c'est comme ça !

COMME UNE DROGUE

La méprise et le manque de lucidité, rassurez-vous, sont communes à tous. Hommes et femmes sont installés sans qu'ils l'aient vraiment voulu, dans un biologisme

déséquilibrant. Comme toute drogue, le sexe produit en effet des phénomènes de dépendance. Cette dépendance est aujourd'hui la chose la mieux partagée. Dans le sexe l'on ne recherche même plus le plaisir, l'on n'y recherche même rien sinon l'idée de se donner. Il a perdu sa valeur et si l'on peut dire son utilité. Il est une friandise ou une monnaie. Les jeunes gens se prostituent. Cela n'a pas d'autre nom. Mais c'est vous mesdemoiselles qui en portez la responsabilité et en supportez l'opprobre, l'avisement car vous êtes soumises aux mœurs des hommes alors que c'est à vous qu'il incombe dans cette chose à de pratiquer les limites. Cet avisement est regrettable. Permettez donc que je le dise. Je n'ai crainte que vous vous en foutez et que vos têtes sont moins conscientes du passé que vous vous fabriquez et de ce qu'il vous coûtera dans l'avenir, qu'obnubilées du "je m'en foutisme" facile présent. Elle est belle votre inconscience. Elle est belle de la beauté que seuls les médecins trouvent à un cancer. Ne devrait-elle donc pas avoir des limites ?

C'est en effet à la recherche des limites qu'il faut aujourd'hui aller. Mais la recherche des limites, qu'elles soient vues comme détermination d'un seuil de tolérance, comme certains le disent, ou comme recherche d'une hygiène éthique, cache incontestablement une quête de morale et de principes. Je sais qu'à la question de morale vous êtes plutôt allergiques mais vous êtes moins rétives à la morale qu'au terme "morale" lui-même. On le voit bien, dans votre rejet du moralisme vous n'avez su vous enlever que dans une morale hédoniste, moins contraignante et plus facile il est vrai, mais plus écumante et plus dangereuse. Pourquoi plus écumante et plus dangereuse? Voyons, c'est simple. On ne peut concevoir la débauche que pour les hommes chez qui elle prend tout son sens sans leur enlever leur dignité naturelle. Dans son essence, l'acte sexuel qui est, pensez le contraire si vous voulez, un acte agressif, est pour l'homme conquête et victoire. "Cet acte comportant la pollution d'un être par un autre impose au polluant une certaine fierté et au pollué même consentant quelque humiliation". Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Simone de Beauvoir qui le rapporte et qui explique par cela et par sa fonction sociale, la situation privilégiée de l'homme. Il y a donc une situation qui vous fait un opprobre de ce qu'il est permis à l'autre sexe. C'est injuste ? Oui et non. Mais cette injustice là du moins vous ne pouvez la remettre en cause sauf à remettre en cause les deux sexes et le monde. Si c'est cela votre révolution, je vous dis bonne chance.

LE SALUT N'EST PAS DANS LE REFUS DE LA MORALE

Il y a encore des raisons toutes simples et l'une d'elles est l'honneur parce que l'honneur qu'inconsciemment vous bafouez aujourd'hui, il ne tardera pas avant que vous le recherchiez vainement avec ardeur et regrets, car l'honneur trouve le plus justement du monde son origine dans la préservation des mœurs et de la morale, ce qui est aussi loin de vous consciencés que le ciel de la terre. A l'âge bête, il faut savoir

(Lire la suite à la page 4)

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
01 BP 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU
(République du Bénin)
Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY
ASSOGBA CAKPO
Dépôt légal n° 830
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfait 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gabon	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

LE

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE

LA FÊTE SAINT GEORGES À LA STATION SECONDAIRE DE OUANDO (PORTO-NOVO)



Les Scouts catholiques du Bénin et particulièrement ceux du Diocèse de Porto-Novo ont fêté le saint Georges, patron des scouts, le dimanche 27 avril 1997, à l'instar de ceux du monde entier.

Très tôt le matin, louveteaux, scouts, compagnons, routiers, jeannettes et guides, plus de 200, ont pris d'assaut la station catholique de Ouando, lieu choisi pour abriter la fête cette année.

La messe commencée à 10 h 30 a été célébrée par l'Abbé Epiphane Ahouansè, en lieu et place de l'aumônier diocésain empêché. Dans son homélie, il nous a fait comprendre que le jour du Seigneur est un jour de joie. Pour les scouts que nous sommes, nous dirons qu'il est un jour de joie de partager les richesses de Dieu pour que notre entourage voit en nous de vrais sarmets. Il poursuit son homélie en disant qu'il ne faudrait pas que les scouts aient une vie sapée. L'Eglise compte sur les scouts pour la propagation de la parole divine. Il insiste dans Jn 15-5 qui dit « Sans moi, vous ne pouvez rien faire » : donc la vie de l'homme doit être greffée sur Jésus.

Le scout doit donner le bon exemple partout où il passe. Notons que cette messe est animée par la chorale des jeunes de Ouando.

Après la messe, c'est la cérémonie de la montée des couleurs des cadres M. Georges Agbo-Ola, prit la parole pour féliciter les responsables scouts quant à la qualité de l'organisation et les a invités à s'occuper de la formation des jeunes. Il a enfin rappelé aux jeunes que le devoir d'un scout est la bonne action quotidienne.

Les activités ont repris après le repas communautaire par des chants, danses, et sketches. Cette belle journée est terminée par un défilé scout accompagné de la fanfare de la paroisse Saint-François-Xavier jusqu'au carrefour Catchi; puis chacun est rentré chez lui tout joyeux, enrichi de beaux souvenirs.

Signalons pour finir qu'une retraite au flambeau s'est déroulée à travers la ville de Porto-Novo, la veille.

Pierre Babo

JOURNÉE DE FRATERNITÉ ENTRE GRANDS SÉMINARISTES ET PROPÉDEUTES (TCHANVÉDJI)

Dans le souci de favoriser une ambiance fraternelle entre eux, les grands séminaristes de Tchanvéddji et leurs pûnés de la Propédeutique se sont rencontrés en une journée de fraternité à Tchanvéddji le jeudi 8 mai 1997, jour de l'Ascension.

Il sonnait 11 heures quand le convoi des propédeutes accompagnés de leurs formateurs fit son entrée au séminaire Mgr. Louis Parisot de Tchanvéddji. A notre arrivée, nous pûmes lire sur les visages de nos aînés une joie lumineuse. Et comme il fallait refaire nos forces après quatre heures d'horloge de voyage, nous fûmes invités à prendre une collation. Au cours de cette collation, nous reçûmes les mots de bienvenue du doyen des séminaristes et du père Julien Pénoukou, recteur du séminaire de Tchanvéddji. Le premier nous rappela le but de cette journée: il fit ensuite un tableau panoramique du séminaire. Quand au père Pénoukou, il essaya dans une allocution de faire l'historique du nouveau grand séminaire de Tchanvéddji. A l'occasion, il a donné les objectifs de ce cadre de formation pour le sacerdoce des temps actuels. Cette formation qui se veut une continuation des acquis de la Propédeutique, constituerait une réponse aux nouvelles interpellations de notre monde contemporain. Pour finir il nous souhaita un bon séjour à Tchanvéddji.

Après ce premier contact, la communauté se rendit au sanctuaire marial situé à cinq minutes de marche du séminaire. Avec la communauté chrétienne de Tchanvéddji, nous participâmes à la messe solennelle que concélébrèrent l'ensemble des pères des deux séminaires. Elle était animée conjointement par la chorale Aluwasio du sanctuaire marial et les séminaristes dont l'harmonie vocale stimulait la prière.

Dans son homélie, le père Adoukou-nou, recteur de la propédeutique, qui présidait la célébration fit un bref rappel de l'événement majeur du jour: l'Ascension. En partant des textes lus, il appela le peuple de Dieu à ne pas confondre les merveilles de Dieu et le merveilleux qui pourrait être aussi une œuvre satanique. Avant de finir il a exhorté les chrétiens à mener une vie transcendante. Toujours, notons qu'au cours de cette messe nous nous sommes unis au Cardinal Gantin pour rendre grâce au Seigneur avec lui pour ses 75 ans de vie.

Après cette messe qui a duré deux heures d'horloge, nous retournâmes au séminaire où suivirent les agapes fraternelles. C'était le point d'orgue de la journée. Ces agapes étaient agrémentées par des échanges et le concert de musique mélodieuse que donnait la schola de la Propédeutique. On se détendait jusqu'au moment où l'heure du match de football programmé à cet effet sonna.

Ce match auquel nous assistâmes fut riche en spectacles. Les deux camps ont rivalisé d'ardeur et d'adresses. Mais malgré l'équilibre du jeu, les parisotains sont arrivés, grâce à leur vélocité, à imposer leur droit d'aînesse. Ce faisant ils firent la différence par la marque de 2 buts contre 1. La fin de cette rencontre sportive sonna la fin de la journée.

Mille mercis aux séminaristes de Tchanvéddji et à leur pléiade de formateurs qui ont initié cette journée de fraternité. Elle a permis aux séminaristes de nouer des amitiés entre eux. Puissent ces relations fraternelles se fortifier dans l'amour du Christ, notre Seigneur.

Virgile Babatoundé Klimpin
Séminaire propédeutique du Bénin

27 AVRIL 1977 — 27 AVRIL 1997

20 ANS DE PRÉSENCE DES SŒURS OBLATES CATÉCHISTES PETITES SERVANTES DES PAUVRES À SÉGBANA

En la matinée chaude et ensoleillée du dimanche 27 avril 1997, la paroisse de Ségbana a marqué le 20ème anniversaire de l'arrivée de ses religieuses. Profitant de cette occasion, elles ont délivré le diplôme de fin d'apprentissage à trois jeunes filles formées dans leur centre féminin. Mais avant la messe solennelle et émouvante, il y eut une chaîne de prières ininterrompue du mercredi 23 au vendredi 25 avril. La

préparation spirituelle de ces festivités a été donc constituée par un triduum pour implorer la miséricorde de Dieu sur les fautes commises pendant les 20 ans de service et la croissance des vertus. La veille, une représentation théâtrale inspirée de l'œuvre de Pierre Claver Hounkpè «La révolte des Saxwè», égayait la population. Cette fête commémorative aura donc drainé une foule nombreuse: les com-

munités des stations secondaires de la paroisse venues se souvenir ensemble de la bonté de Dieu, les autorités politico-administratives; le roi et les notables n'avaient pas manqué au rendez-vous.

La célébration de cette journée en plein air dans la cour de la maison des religieuses commença par une procession sous le rythme de chants festifs exécutés par la

chorale des filles de l'internat. Au début de l'Eucharistie, le curé de la paroisse, le père Bertin Djabatondji Vihouégni, a remercié S. Exc. Mgr. Marcel Agboton, pasteur du diocèse de Kandji, pour avoir accepté de présider la cérémonie, conférant ainsi à ce souvenir une haute signification. Pour garder vivant ce jour dans l'histoire événementielle de la paroisse, Mgr.

(Lire la suite à la page 10)

DANS

es simples
parce que
vous ba-
vant avec
trouve le
gine dans
la morale,
encées que
aut savoir
(la page 4)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

L'HOMME, LE SEL ET LA TERMITIÈRE
DANS LE DENDI PRÉCOLONIAL

La partie méridionale de l'empire de Gao est appelée Dendi, et les Songhay qui l'habitent sont également désignés, en matière d'ethnonymie, par ce toponyme. Une portion de cette région au fil du fleuve Niger est occupée par l'Émirat de Karimama surtout dans la partie septentrionale de la République du Bénin. Historiquement parlant, cet espace est en dehors du Borgu dont il constitue la limite septentrionale.

Lorsqu'ils veulent prendre possession d'un terrain pour le mettre en exploitation, les Dendi avaient l'habitude de s'adresser, comme ailleurs dans maintes autres régions africaines, aux divinités, aux esprits et génies des lieux, pour solliciter leur faveur et leur protection indispensables à la mise en valeur du domaine. Il n'y a là aucune originalité. Ce qui l'était, c'est le recours au natron ⁽¹⁾ et à la termitière ⁽²⁾ comme support matériel de cette opération placée sous l'invocation du divin.

Le Dendi est une région de termitières d'une grande variété. Certaines appartiennent aux *Bellicositermes* Rex ou aux *Bellicositermes* Natalensis. Ainsi, de modestes nids de *Microtermes* avoisinent d'imposants édifices de ces termites su-

périeures. Les termitières géantes peuvent atteindre jusqu'à 2, voire 3 m de hauteur. De forme vaguement conique, elles comportent souvent des clochets.

En dehors des essences végétales, elles dominent le paysage. Si elles servent à de multiples usages en matière de cultures matérielles, elles sont également sollicitées par des gens désireux de vivre en parfaite harmonie avec les forces surnaturelles des domaines qu'ils veulent mettre en exploitation ⁽³⁾. Pour ce faire, ils vont au pied de l'une de ces grandes termitières ⁽⁴⁾ choisie au hasard avec une poignée de natron ou, à défaut, du chlorure de sodium généralement utilisé.

Chacune des grandes termitières étant censées abriter une ou des divinités, une, ou plusieurs autres forces supérieures ⁽⁵⁾, le postulant salue ces dernières, leur demande protection et assistance; bref, il accomplit cette opération pour se concilier ces forces et ne pas rencontrer des difficultés en mettant en exploitation le domaine. La poignée de natron représentant le présent apporté à ces forces surnaturelles, elle est déposée au pied de la termitière, une fois terminé ce genre de prière.

Le natron ou le sel représente ici un présent précieux symbolisant l'alimentation. Il est d'autant plus apprécié des forces supérieures qu'il est perçu dans le cas d'espèce comme étant en harmonie avec le divin ou le sacré. Le natron ne continue-t-il pas, jusqu'à présent, d'entrer dans de multiples usages, occultes ou thérapeutiques, entre autres ? Il n'est pas surprenant qu'une version étymologique fasse dériver le vocable natron d'un mot égyptien, *netery*, qui signifie divin. Il intervenait d'ailleurs dans la momification des cadavres de pharaon.

CONCLUSION

Si l'objectif est le même un peu partout dans la majeure partie des civilisations africaines, à savoir se concilier les forces surnaturelles des lieux, les méthodes, elles, diffèrent. Celle pratiquée par les Dendi met en scène la termitière, temple naturel. Habité par des forces invisibles maîtresses du domaine et le natron aux vertus multiples, souvent sollicité dans des opérations ressortissant au sacré ou au divin, en dehors de sa valeur alimentaire.

Cette pratique d'appropriation est aujourd'hui quelque peu tombée en désu-

tude à cause de l'envahissante islamisation de l'islam. Elle n'a cependant pas entièrement disparu. Il y a lieu, enfin, de se demander si elle est typiquement dendi, ou si elle a été empruntée à un autre groupe ethnique; si elle se fait également ailleurs sans qu'il y ait eu le moindre contact avec le monde dendi.

A. Félix Iroko

NOTES

^{1°)} C'est du carbonate hydraté naturel de sodium. Il était couramment utilisé comme sel ou substitut du sel.

^{2°)} Pour de plus amples informations sur les termitières et leur place dans les cultures africaines, lire : Iroko (A.F.) : *L'homme et les termitières en Afrique*. Paris, Éditions Karthala, 1996, 300 p. ill.

^{3°)} Dans les mentalités africaines, tous les lieux sont peuplés de forces surnaturelles de toutes sortes, certaines sont bénéfiques alors que d'autres sont maléfactes.

^{4°)} Les termitières sont dites mortes quand elles ne sont plus habitées par leurs termites. Quand ces derniers y sont encore, elles sont vivantes. Le choix porte toujours sur ces dernières lors de cette pratique liée aux croyances populaires.

^{5°)} Très répandue est cette croyance dans la plupart d'autres milieux africains.

NOUVELLE APOLOGIE DE LA MORALE

(Suite de la page 2)

être intelligent et prudent. Ainsi à l'âge adulte, l'on est fier et respectable. J'ai l'air ringard en rappelant ces arguments surannés, mais réfléchissez bien et vous verrez combien en ses bases la société est immuable et combien elle me donne raison : non, le salut n'est pas dans le refus de la morale. Il vous faut bel et bien une morale. C'est de cette morale qu'il nous faut simplement convenir.

Je ne voudrais pas vous encombrer l'esprit avec une littérature et des théories dont la proximité ou la subtilité vous échapperont. Vous êtes partisans de la facilité. Je m'adapte à vous et espère que vous vous souviendrez en toute chose d'être raisonnables. Oui raisonnables. En ce mot tient votre morale. Je vous demande d'essayer d'être et de devenir raisonnables. La nouvelle morale ce n'est donc pas la suppression ou la dissimulation de tout commerce avec les hommes, c'est juste la fin du commerce sexuel sans gêne et à outrance.

La nouvelle morale, ce n'est pas la suppression du rouge à lèvres, c'est son application discrète. Ce n'est pas non plus la suppression de la mini moulante de 30 cm, c'est le respect d'une certaine décence. Apprendre la maîtrise de soi, cultiver la délicatesse, sauter le pas de vos contradictions, vous affranchir de l'inconscience et de ces raisonnements minés d'absurdité qui vous rendent si souvent dupes et victimes, c'est cela la nouvelle morale. On ne vous la dicte pas. On ne vous l'impose pas. C'est en vous que vous la ferez. C'est à vous de définir des principes, de déterminer et de pratiquer les limites de la liberté dont vous n'avez que trop exagéré. Il vous faut savoir que pratiquer des limites c'est vouloir des limites et vouloir des limites, c'est inévitablement remettre en question votre liberté. Cela se comprend. La vraie liberté est en fait celle qui connaît des limites et les respecte. Ainsi ce que vous donnerez de votre liberté sera ce que sans doute vous obtiendrez de respectabilité, de fierté, d'honneur et entre nous d'amélioration dans votre condition sociale.

QUE LA PRUDENCE REMPLACE
AU MOINS LA VERTU

Maintenant entendons-nous bien. Ce n'est pas un code de conduite des femmes que je vous propose. L'ère des codes de moralité est finie. Je n'ai cherché qu'à éveiller votre conscience à une situation dans laquelle vous ne parvenez pas à trouver respectablement vos marques. Libre à vous d'adopter le mot d'ordre. Mais fuyez mesdemoiselles et mesdames "cette passion funeste qui ne laisse le choix qu'entre la honte et le malheur et souvent même les réunit tous deux ; et qu'au moins la prudence remplace la vertu".

J'ai parlé de votre vertu. Ce n'est pas d'une autre mode que je voulais parler mais de cette élévation morale optimum qui met au-dessus des infortunes. Dites moi que le message est reçu.

A vous toutes qui aimez lire des poèmes et à toi qui en écris, je voudrais finir ces mots en disant celui-ci de Louis Aragon :

Le temps d'apprendre à vivre il est déjà trop tard

Que pleurent dans la nuit nos cœurs à l'unisson

Ce qu'il faut de malheur pour la moindre chanson

Ce qu'il faut de regrets pour payer un frisson

Ce qu'il faut de sanglots pour un air de guitare.

C'est pour cela que cette lettre vous est adressée et à toi spécialement dédiée.

Barnabé Ahandagbé

**ACHETER
"LA CROIX"
C'EST BON.
S'Y ABONNER
EST
POURTANT
MIEUX.**

FAÇONS DE PARLER

Réponse : Feuille. Feuille d'une plante; feuille de métal; feuille de papier.

Claire Vignier

ÉGLISE — DOCTRINE

LES FONDEMENTS BIBLIQUES DU MARIAGE CHRETIEN

(Suite de la première page)

textes concernant le mariage. Nous verrons à la fin si notre but aura été atteint.

A - Ep 5, 2, 21-33

1 - Observations générales

1. 1 - Observations préliminaires

Le texte que nous avons choisi de considérer dans cette première partie de notre réflexion s'intègre dans un ensemble plus vaste qui concerne l'exhortation spirituelle et morale de saint Paul aux Chrétiens d'Éphèse. Cette parénèse a commencé depuis le chapitre 4 et continuera jusqu'à la fin de l'épître. Le verset 2 de Ep 5 commence notre texte, il est pris à un ensemble où l'exhortation concerne la vie des chrétiens en général et de façon plus spécifique leur comportement par rapport à la sexualité. Les versets 21-33 parle de la morale domestique mais le rapport entre le mari et la femme est construit sur le rapport de chaque fidèle par rapport au Seigneur. Le texte trouve son sommet dans la citation de Gn 2, 24 et du commentaire immédiat qu'en fait saint Paul lui-même. saint Paul reprendra une partie de cette citation de Gn 2, 24 en 1Co 6, 16 dans un passage où il parle de la fornication et de la prostitution. Sans donner la citation, saint Paul en tire une règle de vie communautaire en Église dans 1Co 7, 10-11. Nous trouvons les deux cas de cet usage de la citation de Gn 2, 24 dans l'évangile de Mt: en 19, 5-6 il y a la citation de Gn suivi d'un commentaire et d'un précepte de la part du Seigneur. Et en Ep 5, 32 nous trouvons un commentaire presque identique à celui vu précédemment mais fait à partir de la citation de Dt 24, 1. C'est dire un peu l'importance de cette citation dont nous pourrions voir l'utilisation chrétienne qui en est faite après l'avènement de Jésus Christ. Le verset 2 de Ep 5 semble être une introduction à la péripécie elle-même qui va du verset 21 au verset 33. Ce verset introductif nous dit dans quel esprit saint Paul va parler dans la péripécie qui concerne la morale conjugale construite sur Gn 2, 24. Quelle est donc l'importance de cette composition de saint Paul autour de la citation de Gn 2, 24? Quelle est la signification de cette composition pour le mariage des chrétiens? Nous allons essayer de bien comprendre le texte pour bien en saisir la pensée.

1. 2 - Quel nom donner à notre texte: comment l'appeler?

Selon nous il s'agit d'une parénèse, c'est-à-dire une exhortation ou un encouragement d'ordre spirituel et moral appuyé sur un enseignement au sujet de la vie conjugale. Les raisons en sont qu'il existe des versets dans lesquels saint Paul donne un ordre soit aux femmes mariées vv 21-22, soit aux hommes mariés v 25 et, chaque fois, respectivement suivis d'un enseignement vv 23-24 et vv 25c-27. Ensuite il montre que leur condition les oblige à un comportement donné au v 28 et cela est

suivi aussi d'un enseignement vv 29-30. Puis après avoir donné la citation de Gn 2, 24 avec un commentaire il finit, au contraire de ce qu'il a fait jusque-là, par un invitation à un comportement correspondant à l'enseignement qu'il vient de donner. C'est pour toutes ces raisons que nous disons que nous sommes en présence d'une parénèse exprimée dans trois styles différents.

1. 3 - L'ambiance littéraire générale dans laquelle baigne notre texte

Cette ambiance littéraire permet de savoir à quel ensemble est intégré le texte que nous considérons et de pouvoir plus justement en comprendre le sens: il y a la situation antécédente, celle qui précède et la situation subséquente c'est-à-dire celle qui suit le texte que nous considérons.

1. 3. 1 - L'ambiance littéraire antécédente

Aux versets 20-21 du chapitre 3, nous constatons une louange et une doxologie qui visiblement concluent une première partie en fait consacrée au développement de la pensée théorique et théologique de saint Paul. Et immédiatement nous avons le commencement d'un nouveau chapitre 4, 1 où nous avons un mot important « exhortation » qui montre que nous sommes entrés dans un nouveau développement qui est la parénèse: c'est la partie exhortative de l'épître de saint Paul, l'adverbe « donc » montre que cette exhortation est tirée de l'enseignement qui vient de s'achever. Nous sommes entrés dans la vie concrète qui doit refléter l'appel de Dieu que nous avons reçu et dont il vient de parler. Le verset 1 du chapitre 5 parle de l'imitation de Dieu qui est le contenu général de toute parénèse et parle de l'amour qui va être opposé aux désordres dans les amours humains dont il commence à parler au v 3 où il considère la fornication, l'impureté et la cupidité. C'est de cela qu'il va être question jusqu'au v 18 où, en parlant de l'Esprit Saint saint Paul trouve le tremplin pour introduire la prière, la louange et l'action de grâces qui nous maintiennent dans le contexte, car voilà les plaisirs que doit rechercher le chrétien opposé aux plaisirs de la chair vv 10-20.

1. 3. 2 - L'ambiance littéraire subséquente

Dans le verset 1 du ch 6 qui suit la fin de notre texte il n'y a aucune conjonction, mais nous avons l'expression « dans le Seigneur » comme au v 22 où nous trouvons « comme au Seigneur ». L'interpellation « Enfants » rappelle « Maris » du v 25. C'est donc le même texte qui se poursuit dans le contexte subséquent, mais les destinataires changent de même que le contenu de l'exhortation et de l'enseignement: nous avons les enfants vv 6, 1-4 et les esclaves vv 5-9 et tous à partir du v 10. Cette exhortation aux enfants qui suit notre

texte montre que nous avons abouti à d'autres personnes de la famille chrétienne et cela est construit autour de versets de l'Ancien Testament Pr 6, 20 et Ex 20, 12. Cela nous permet de remarquer que notre texte veut considérer les rapports entre femmes et maris c'est-à-dire le couple, disons le mariage et non la famille, où il faut penser à l'enfant qui est le troisième membre qui permet à un couple de devenir une famille. Il peut s'agir d'enfant né du couple ou adopté, le texte n'en dit rien. Mais notre texte s'occupe du couple considéré en lui-même comme rapport femme-mari.

1. 4 - La structure de notre texte

Notre morceau se situe dans la partie parénétique se trouvant dans la morale domestique. Et voici sa structure interne:

Introduction: aimer comme le Christ:

v 2. Les femmes doivent se soumettre à leur mari v 21.

Le modèle c'est la soumission de l'Église au Christ vv 22-24.

Les maris doivent aimer leur femme v 25 a.

Le modèle c'est l'amour du Christ pour l'Église vv 25b-30.

Le lien entre le Christ et l'Église comme modèle pour les mariés vv 31-32. Conclusion: v 33.

1. 5 - A quoi pensait l'auteur quand il écrivait ce texte?

Nous voulons ici savoir ce qui a inspiré cette exhortation de saint Paul. Nous sommes ici en face de l'institution naturelle du mariage voulu par le Créateur comme l'indique la citation de Gn 2, 24. Cette institution commandait une morale spécifique entre les mariés. Cette institution est prise maintenant dans le mystère pascal du Christ d'où est née l'Église à la Pentecôte. C'est ce mystère Pâques-Pentecôte qui instaure une nouvelle relation entre les époux dans le mariage en apportant non seulement une motivation de mieux vivre le lien conjugal mais aussi pour conforter son comportement par le modèle qui est donné dans le lien qui existe entre le Christ et l'Église.

B - Considérations sur quelques détails importants

2.1 - Le Vocabulaire

Il y a la quantité de certains mots qui sont notables comme:

Agapè (charité) et les formes verbales qui en découlent 8 fois: vv 2 (2 fois) 25 (2 fois), 28 (3 fois) et 33.

Gunaikè ou femmes: 8 fois: vv 22, 23, 24, 25, 28 (2 fois), 31, 33.

Andrès ou hommes: 5 fois: vv 22, 24, 25, 28, 33.

Christos (le Christ) et les pronoms personnels qui se rapportent à lui: 9 fois: vv 2 (2 fois), 21, 23, 24, 25, 29, 30, 32.

Ekklesia (Église) et les pronoms personnels s'y rapportant: 8 fois: vv 23, 24, 25, 26, 27 (2 fois), 29, 32.

Cette abondance de ce vocabulaire montre qu'il s'agit bien ici de l'amour entre l'homme et la femme et entre le Christ et l'Église. Le texte que nous considérons veut en fait montrer comment les deux amours sont en relation entre eux en ce qui concerne la vie des chrétiens. Et puis il y a des mots qualificatifs importants:

kuriôs ou Seigneur: une fois au v 22 anthrôpos ou homme en général: dans la citation au v 31

képhalè ou tête: 2 fois au v 23 sômatos ou le corps: 3 fois au vv 23, 28, 30

ôs et ses composés kathôs et outôs se trouvent 10 fois dans le texte (comme) aux vv 2, 22, 23, 24 (2 fois), 25, 28 (2 fois), 29, 33

En considérant ces mots on peut dire que l'homme qui est femme et mari trouve sa plénitude dans le Seigneur Jésus Christ qui est tête pour son corps qu'est l'Église comme le mari est la tête pour sa femme qui est son corps. Nous retrouvons dans ce vocabulaire que le rapport entre le Christ et l'Église, son corps, est la norme dans le lien qui unit l'homme et la femme. La condition de l'humanité qu'exprime le mari et la femme trouve dans le Christ et son corps sa perfection et son exemplarité parfaite dans son être et ses expressions authentiques. Le rapport qui existe entre les deux réalités c'est un rapport de similitude et non d'identification. Ce n'est pas une sorte de copie conforme mais de ressemblance; de façon inverse la chose est également vraie. Les raisons sont évidentes. Nous y reviendrons.

2. 2 - La grammaire

Nous constatons qu'il y a l'emploi de l'impératif présent déterminant l'action de l'homme ou / et de la femme comme péripatèité (suivez la voie de) au v 2, agapaté et agapatô (aimez, en aimant) au vv 25 et 33. Le présent de l'impératif employé ici exprime que c'est une action qui doit continuer de régler les rapports des époux chrétiens. Par contre les verbes qui se rapportent à l'action du Christ sont à l'aoriste comme hgaphsen (a aimé) au v 2: cela traduit une action terminée dans le passé mais dont les effets sont durables dans le présent. Donc l'amour du Christ pour son Église a été démontré par lui dans le passé mais c'est un amour qui continue de faire vivre l'Église aujourd'hui et qui constitue la vie même de l'Église actuelle et de l'Église totale. Il y a l'emploi de allelois (les uns et les autres) au v 21 qui traduit la réciprocité des rapports dans le lien conjugal. Mais il y a l'emploi répété du pronom personnel eautos qui revient 10 fois dans le texte: aux vv 2, 25, 27, 28 (4

ÉGLISE — DOCTRINE

fois), 29, 33 (2 fois). Ce pronom est redondant: c'est-à-dire le sujet qu'il désigne est comme un autre soi-même dans les rapports que l'on a envers lui. Tout cela traduit que nous sommes dans le contexte de l'amour et du mariage. Ces deux réalités perdent tout leur sens si le conjoint n'est pas traité comme soi-même.

2.3 - Le style

Le style de l'auteur est fait de longues phrases comme vv 1-2, 21-24, 25-27, 29-30. Il y a au début des phrases peu de conjonctions de liaison comme et (5 fois) ou expletives comme car (1 fois au v 29). Mais nous avons des conjonctions subséquentes comme *oti* aux vv 23 et 30, comme *ina* aux vv 26, 27 (2 fois), 33. Nous avons noté l'abondance de l'emploi de *wa* et de ses dérivés. Cela montre que par son style, l'auteur veut surtout établir une ressemblance entre le mariage entre le Christ et l'Église et entre l'homme et la femme; l'explication de ces deux institutions justifient les longues phrases et les conjonctions que nous avons remarquées. Il semble que les nouveaux rapports que l'avènement du Christ et de l'Église instaurent entre les fidèles mariés, affirmés aux vv 21-22-33 sont expliqués dans le reste du texte vv 24-30 et trouve son sommet dans la citation de la Gn et de son commentaire vv 31-32.

2.4 - La citation

Les premiers chrétiens qui écrivaient en grec disposaient comme Écritures dans l'Assemblée liturgique de la LXX (Septante) qui est la traduction grecque des Écritures hébraïques. Saint Paul devait connaître les deux textes. Faisons maintenant une comparaison entre la citation de saint Paul et son original dans la LXX: voici la citation de saint Paul de Gn 2, 24:

Eph. 5:31 C'est pourquoi l'homme quittera père et mère, il s'attachera à sa femme, et les deux ne seront qu'une seule chair.

Et voici l'original de cette citation dans la LXX (Septante) de Gn 2, 24:

Aussi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et les deux deviendront une seule chair.

Il faut remarquer le terme générique de *anthrôpos* qui désigne soit l'homme ou la femme. C'est l'affirmation de la même humanité pour les deux et d'une même dignité dans le lien conjugal dont chacun est un acteur incontestable. Le père et la mère perdent le pronom personnel *autou* qui est conservé pour la femme chez saint Paul. Cela est tout à fait remarquable. Dans le reste du texte nous ne trouvons *autou* qu'une seule fois au v 30. Tout le temps il emploie plutôt *autou* qui est une intensité par rapport au premier, une redondance et une insistance. En fait le lien de possession qui existe entre une femme et son mari est différent de celui qui existe entre elle et ses parents. C'est un lien nouveau et spécifique où chacun devient pour l'autre son bien et est engagé de façon active et progressive dans une unité de vie même avec les expressions corporelles: c'est ce que veut dire le pronom " *eis* " et le nom " *sarka mian* ".

C - La signification théologique du texte

Pour ne pas nous lancer dans une envolée théologique au risque de ne pouvoir être suivi ni compris, nous avons préféré

choisir quelques thèmes de notre texte et en voir la portée théologique. Disons que nous avons besoin de la lettre aux Colossiens qui est comme la sœur jumelle de notre épître pour la compréhension théologique. Paul avait eu déjà à établir certains thèmes théologiques dans l'épître aux Colossiens. Il poursuit la même œuvre avec plus de précision sur certains dans notre épître aux Éphésiens. Considérons quelques thèmes qui se trouvent dans toute l'épître et que nous retrouvons comme de façon condensée dans notre texte.

3.1 - Christ est le roi de l'univers

Lisons Col 1, 15-20. Nous avons en cette section une pensée sûre et achevée sur cette suprématie cosmique du Christ. Dans l'ordre de la création naturelle, il est la créature par excellence car il est à la fois la source et la plus parfaite d'où le titre de «Premier-né de toute créature» v 15. Et cela concerne la totalité des créatures d'où l'expression «les visibles et les invisibles» v 16. Dans l'ordre de la création surnaturelle ou de la rédemption ou du salut, il possède une primauté à la fois chronologique et aussi d'excellence d'où le titre «Premier-né d'entre les morts» v 18. Cette primauté lui vient de son être de Fils de Dieu d'où le titre ici de «Image du Dieu invisible» v 15 et de son mystère pascal grâce auquel il a obtenu le pardon avec la paix de Dieu et opéré la réconciliation des créatures avec Dieu et entre eux. C'est pourquoi le Christ est la Source et le Principe de la vie naturelle et surnaturelle pour la création v 18. Les vv 21-22 veulent dire que le Christ, par son mystère pascal, a totalement transformé notre vie en nous donnant de recevoir la vie divine en nous. Cela s'opère pour chacun de nous par le baptême qui est le sceau de la foi qui ouvre à une nouvelle espérance v 23. C'est pourquoi le texte emploie un terme important: à savoir que le Christ est «la Plénitude» v 19 parce que tout ce qui est créé vient de lui et que aucune créature ne peut avoir le salut sans être reliée à lui qui a opéré la nouvelle création par sa résurrection. Nous sommes donc ici devant une pensée très riche et très dense.

Prenons maintenant l'épître aux Éphésiens et voyons comment cette pensée a reçu de nouvelles précisions qui en font une doctrine bien solide et bien élaborée. Cela se trouve dans Ep 1, 3-2, 22. Ici Paul précise que nous qui croyons en Christ constituons ceux que Dieu le Père a élus pour participer dès maintenant à la vie divine grâce à l'amour, v 4. L'expression propre de ce fait c'est la filiation adoptive dans le Christ qui se réalise par le baptême, v 5. L'artisan de cette œuvre c'est l'Esprit Saint, v 13. Ce qui donne au Christ cette position de primauté et de suprématie sur tout c'est sa résurrection, vv 20-21. Dans notre péricope, cette pensée prend la couleur du langage matrimonial. Le Christ est celui qui a fondé l'Église comme un mari fonde sa famille dans son mystère pascal. Maintenant qu'il est ressuscité, il peut exercer universellement et pour tous les temps sa fonction de rédempteur en appliquant à chaque homme le remède du salut et en prenant soin que son Église conduise tous les hommes à la plénitude de ce salut. Ce soin il l'exerce comme un mari envers sa femme. Aucun don spirituel ne manque à son Église dont il s'occupe comme de son corps. Mais l'initiative du salut revient à lui qui nous a aimés le premier et est mort pour nous. Cette partie doctrinale est bien élaborée et va servir de base à la pensée de Paul sur l'Église et sur le mystère.

3.2 - L'Église est le corps du Christ

Cette conception de l'Église corps du Christ est une pensée chère à saint Paul et est probablement une de ses élaborations les plus fécondes. Des évocations existent par exemple en 1 Co 12, 12-30 dont les vv les plus importants sont 12 et 27; Rm 12, 4-5; mais l'insistance se trouve dans notre épître: Ep 1, 22-23; 2, 16; 3, 6; 4, 11-13. 15-16 et notre péricope 5, 21-33. Faisons la démarche de tout à l'heure: considérons d'abord l'épître aux Colossiens. Dans cette lettre, Paul affirme que le Christ est la Tête de l'Église qui est son corps et il distingue le corps de la tête, Col 1, 18-24 et 2, 17-19. Dans l'épître aux Éphésiens, des précisions nouvelles sont données: le problème qui se posait à Paul était de dire la nouveauté de l'universalité du salut rassemblant collectivement toute l'humanité dans le Christ exprimée dans Rm 5, 12-21. Paul ici le dit autrement et de façon merveilleuse en parlant de l'Église: la chose peut être résumée de la façon suivante: le corps individuel du Christ, mort et ressuscité, s'étend dans le corps de chacun des chrétiens, unis à lui par le baptême, et ne cesse ainsi de s'étendre pour atteindre de la sorte aux dimensions de ce grand corps qui est l'Église, 2, 1-9. Ce corps veut faire l'unité entre les Juifs et les païens, 2, 11-22. Mais ce qui est intéressant dans la pensée de Paul, c'est que l'Église est le corps du Christ, mais aussi sa plénitude, 1, 23. Cela est déjà dit dans Col 1, 19. Il s'agit du Christ total. Le Christ en plénitude c'est Jésus Christ ressuscité à qui sont unis dans sa gloire tous les hommes qui se sont agrégés à lui par le baptême, ce qui se réalisera à la fin des temps, 1, 10 et Col 2, 10. Il est vrai que le Christ possède en lui-même toute la plénitude de la divinité et celle du nouveau monde dont il est comme la cellule initiale, Col 2, 9. Maintenant on distingue encore l'Église qui se structure sur terre et le Christ-Tête qui est aux cieux et qui dirige la construction et la vie de son Église, 4, 15-16. La note spécifique de notre péricope c'est que cette Église est l'épouse du Christ à l'image de la femme pour un mari. Le lien conjugal entre deux conjoints est bâti sur l'amour. Aimer c'est vouloir le bien de son conjoint. Le Christ a tout fait jusqu'à la mort pour son épouse. L'Église est née dans son mystère pascal, 5, 2. Le Christ s'est livré comme un sacrifice, He 9, 11-14. Nous sommes dans la liturgie de l'alliance où le sang de la victime obtient le pardon pour les bénéficiaires. C'est son sang qui a purifié, une fois pour toutes, les hommes qui seront agrégés à son corps qui est comme le revêtement de notre rédemption. Mais le Christ a accompli cette œuvre de salut par amour pour son Église.

L'Église doit montrer à travers toute sa vie son amour pour le Christ en réponse à l'amour dont elle a bénéficié. Cela est un grand mystère.

3.3 - Le mystère de l'union du Christ et de l'Église

Ce salut universel des hommes, rassemblant dans l'unité les Juifs et les Païens et reconstituant toute la création fait fondre d'admiration l'âme de Paul. Il y voit un mystère c'est-à-dire un secret caché en Dieu et maintenant révélé, Col 1, 26-28; 2, 2-3. La chose la plus remarquable dans ce mystère c'est l'association des Païens au salut promis aux Juifs, 3, 3-6. Paul affirme qu'il faut une sagesse toute spirituelle pour comprendre ce mystère. Paul affirme posséder cette sagesse, 3, 2; et son ministère consiste à propager ce mystère, 3, 7-9. Il demande cette sagesse pour ses destinataires, 1, 17-18; 3, 16-19. Dans notre texte, Paul affirme que ce mystère s'exprime dans le fait du lien conjugal qui existe entre le Christ et son épouse qu'est l'Église et

dont le mariage est le symbole. Le mystère en ce qui concerne le Christ et l'Église consiste dans le fait de ce que l'humanité totale sauvée est elle-même une unité dans laquelle chaque membre est uni au Christ ressuscité et qui est un corps uni au Christ ressuscité comme à sa tête. Ce lien, du fait de l'humanité ressuscitée du Christ, est un lien pour l'éternité. Le Christ œuvre pour que chaque membre actuel de son Église d'aujourd'hui arrive à la plénitude de cette union avec lui.

D - La signification pastorale de notre texte

Préliminaires

Nous sommes devant les conséquences pratiques dans la vie chrétienne que commande la doctrine que nous venons de voir. L'importance de cette partie est donnée par Ep 2, 10 qui affirme qu'il s'agit d'une vie de correspondance et de réponse à la grâce et à l'appel reçus de Dieu dans le Christ. Nous ne sommes plus dans le domaine des idées mais de la pratique.

Parler des rapports de Dieu et de son peuple avec le langage du mariage a déjà un précédent éloquent dans Os 1, 2-8; Os 2, 4-15 où ils sont plutôt vus comme des rapports tumultueux à cause de l'infidélité de l'épouse; mais en Os 2, 1-3, 16-25 il y a une promesse de rétablissement d'un lien conjugal plus stable et fidèle entre Dieu et son peuple. Mais c'est dans notre texte que ce langage trouve son sommet. Si nous considérons d'autres textes de Paul, nous ramènerons que ce langage existe ailleurs dans des formes différentes:

1 Co 7, 3: le mariage c'est une unique homme et une unique femme; cette affirmation a, entre autre, une grande importance pour les pratiques juives et africaines.

1 Co 7, 4: le corps de la femme appartient à son mari et inversement; il faut éviter tout usage égoïste du mariage; mais c'est le don de soi à l'autre qui doit déterminer les rapports conjugaux et leur conférer leur valeur et leur signification proprement chrétienne.

1 Co 7, 5: les mariés doivent user modérément de la continence; l'union conjugale doit leur permettre de déjouer les pièges de satan.

1 Co 7, 7: le mariage est un don de Dieu et donc un charisme et alors une vocation.

1 Co 7, 10-11: le divorce doit être absolument évité; on peut être obligé d'en venir à la séparation de corps mais celle-ci n'autorise pas le remariage. Le lien conjugal est incassable ou indissoluble, cf Mt 19, 6, 9.

1 Co 7, 39: à la mort du conjoint, le lien conjugal prend fin; le conjoint vivant est libre et peut se remarier.

Ces affirmations de 1 Co ont un caractère plus didactique que parénétique. Mais il y a des passages qui disent la pensée de Paul lui-même et sont éclairants pour notre péricope. La parénèse de Paul dans notre péricope est très réaliste et très élevée spirituellement. Nous ne sommes pas devant des couples en préparation mais des couples déjà constitués. La préoccupation n'est pas la liturgie mais le comportement chrétien qui doit animer la vie quotidienne du couple dont toute société connaît les réussites et les échecs, les difficultés et les joies. Comment la foi chrétienne peut ap-

(Lire la suite à la page 9)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

BRÈVE LUMIÈRE SUR LE CÉLIBAT SACERDOTAL

Le célibat sacerdotal a été et demeure l'objet de moult critiques et objections depuis son adoption dans l'Eglise catholique romaine des rites latins. En effet, le Nouveau Testament où nous est gardé la doctrine du Christ et des apôtres n'exige point explicitement le célibat des ministres sacrés. Mais il le propose plutôt comme libre assumption d'une vocation et d'un charisme spécial⁽¹⁾. Voilà qui résume bien les divers arguments opposés au célibat sacerdotal. Toutefois, ce joyau splendide que l'Eglise possède depuis des siècles demeure important et inaltérable. Ainsi nous est-il encore possible, à notre époque marquée par une transformation profonde des mentalités, de faire connaître les fondements d'une telle discipline et sa nécessité dans un monde en pleine évolution. Mais avant toute réflexion, il urge de jeter un regard rapide sur son développement historique.

S'il est vrai que la science permet aujourd'hui de mieux expliquer certains phénomènes de la nature, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle approfondit ses investigations sur l'homme. Certes l'instinct sexuel est inhérent à tout homme et il ne saurait s'en débarrasser. La sexualité devient alors une réalité intrinsèque à l'homme. Du coup, la relation sexuelle passe pour fondamentale parmi les relations que l'homme entretient avec la femme. Cela allait donc de soi que l'Eglise, notre Mère, ne se soit pas prononcée dans les trois premiers siècles sur le célibat, surtout qu'elle était confrontée à des problèmes urgents aussi bien ad extra qu'ad intra : hérésies, schismes, apostasies... Cependant, il existait dans cette grande ambiance de tension, des religieux et fidèles laïcs qui avaient déjà perçu l'importance de la chasteté. C'en est qu'à partir du 4ème siècle que l'Eglise se pencha sur la question du célibat dont la loi fut rendue définitive et claire au 6ème siècle. Là encore on y a mis beaucoup de souplesse. Certains clercs outrepassaient cette loi. Les sanctions qui en frappaient la violation étaient parlantes, pour montrer qu'on n'était plus au stade où le célibat consacré était accepté et vécu par tous. D'autres se complaisaient dans des abus, d'où les fléchissements observés au cours des siècles suivants. Au Concile de Trente, les Pères se sont penchés de nouveau sur la question du célibat. Ils en stipulent au canon 9 : « Si quelqu'un dit que les clercs qui ont reçu les ordres sacrés ou les réguliers qui ont fait profession solennelle de chasteté peuvent contracter mariage, qu'un tel mariage est valide, malgré la loi de l'Eglise ou leur vœu, et qu'affirmer le contraire n'est rien d'autre que condamner le mariage, que peuvent contracter tous ceux qui n'ont pas le sentiment d'avoir le don de la chasteté, qu'il soit anathème ».

Cette décision sera amplement soutenue au long des siècles par divers papes. Ceux-ci y ont consacré plusieurs documents dont notamment :

- Ad Catholici Sacerdoti fastigium de Pie XI (1936) ;
- Sacerdoti nostri primordia de Jean XXIII (31.07.1959) ;
- Sacerdotalis Celibatus de Paul VI (26.06.1967) ;
- Pastores dabo vobis (1993) de Jean-Paul II ;
- Le prêtre et la femme (1995) de Jean-Paul II.

Tous ces documents ont donné réponse à la question du célibat. En effet les raisons d'une telle loi deviennent claires et les fondements définis. Comme nous l'avons dit plus haut, le Nouveau Testament ne stipule pas explicitement le célibat des prêtres. Seulement une étude serrée permettrait de découvrir, à travers l'Ecriture Sainte, les données du célibat consacré. De fait, ce dernier est comme une incorporation à la vie de Jésus dans toutes ses dimensions. L'évangéliste saint Matthieu nous édifie à ce sujet. En effet, nous lisons dans son message : « Il y a des eunuques qui se sont rendus tels à cause du royaume des cieux » (Mt 19, 12), et en Mt 22, 30 : « Dans le royaume, on ne se marie pas ». Pour sa part l'apôtre saint Paul nous fait découvrir on ne peut mieux l'importance du célibat : « Je voudrais vous voir exempts de soucis. L'homme qui ne s'est pas marié a souci des affaires du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur. Celui qui s'est marié a souci des affaires du monde, des moyens de plaire à sa femme, et le voilà partagé »⁽²⁾. De plus, Jean, dans sa vision eschatologique, évoque les traits distinctifs des habitants du ciel dans Ap 14, 1-5 : « Ce sont ceux qui ne sont pas souillés avec les femmes, ils sont vierges (...) Ils suivent l'agneau partout où il va... ». En somme ces passages nous permettent de voir que le célibat est un don de soi à Dieu, un don total. Le célibat n'est donc pas une pure invention de l'Eglise. Elle a des motifs bien valables pour une telle discipline.

POURQUOI DONC LE CÉLIBAT ET QUELLE EN EST LA NÉCESSITÉ ?

Pour bien des gens, le célibat consacré est à bannir car il semble être contre nature. C'est aller contre l'ordre naturel que de vouloir se priver de femme. La question du célibat pose un grave problème en particulier en Afrique, quand on sait que les non-mariés sont considérés comme inutiles pour leur famille. D'ailleurs les prêtres gabonais, après le synode d'octobre 1971, l'ont su exprimer tout en y apportant des nuances : « Le célibat n'a jamais été une valeur dans la culture africaine, aussi la loi de l'Eglise d'Occident est-elle sentie comme une mutilation. Il a été imposé au clergé africain, qui l'a vécu de façon raisonnablement honnête. Néanmoins le prêtre africain est à cheval entre deux reniements : d'une part, en assumant le célibat, il accepte une valeur fondamentalement étrangère à sa culture ; d'autre part le célibat qui est en soi un charisme lui étant imposé, il ne peut réellement le percevoir et l'accepter comme une nouveauté évangélique qui doit non pas le mutiler, mais l'accomplir. Mettant en veilleuse la valeur de la sexualité et de la fécondité, le prêtre célibataire condamné à la « solitude » est inutile pour sa famille ». (3) Mais doit-on s'en tenir à cela ?

L'Eglise voit dans le célibat de ses prêtres un signe important : « si le célibataire apparaît à première vue comme une forme de stérilité et donc comme en lien avec une forme de la mort, le prêtre a précisément pour mission d'annoncer le Christ qui a vaincu la mort et donc la possibilité pour chacun de vivre malgré la mort et malgré tous les échecs ». (4) Pour sa part le Pape Jean-Paul II renchérit : « Le célibat en vue du royaume n'est pas seulement un signe eschatologique : il a également une grande signification sociale, dans la vie présente, pour le service du peuple de Dieu. Par son célibat, le prêtre devient l'homme pour les autres (...) ». Le prêtre en

renonçant à cette paternité propre aux époux, cherche une autre paternité et même presque une autre « maternité ». Quand je pense aux paroles de l'apôtre au sujet des enfants qu'il engendre dans la douleur (...) Normalement la vocation est liée au service d'une communauté déterminée, du peuple de Dieu, dans laquelle chacun s'attend à recevoir attention, solitude, amour. Pour être disponible à un tel service, à une telle sollicitude, à un tel amour, le cœur du prêtre doit être libre »⁽⁵⁾. C'est justement cette liberté qui permet au prêtre de vivre au mieux son engagement. Il est pour lui une plénitude intérieure et extérieure de charité qui le pousse à s'accomplir dans le service de l'autre, à donner sans retour, et à être utile sans être rien. Bien que séparé du monde, il n'est pas séparé du peuple de Dieu de sorte qu'il est établi pour le bien de tous⁽⁶⁾ voué à la charité et à l'œuvre pour lesquelles le Seigneur l'a choisi.

Le célibat consacré devient alors « un célibat pour mieux aimer » car abandonné totalement au Christ, le prêtre se configure plus parfaitement à l'amour avec lequel le Christ Lui-même a aimé l'Eglise en s'offrant tout entier à elle, afin d'en faire son épouse⁽⁷⁾. Le Cardinal Malula nous confirme à ce propos : « Le Christ a toujours eu sur la femme un regard pur et purificateur. Il ne s'est pas marié. Ses rencontres féminines sont toutes empreintes de pureté et de respect ». Ainsi le prêtre accepte-il de mourir pour obtenir que ses fidèles soient sa fierté dans le Christ⁽⁸⁾. C'est donc une mort quotidienne faite de renoncement à l'amour légitime d'une famille qui ne soit qu'à lui. Il aime tous les enfants de Dieu et se donne à eux.

Au cœur de prêtre l'amour n'est pas éteint du moment où il élargit sa paternité à tous les hommes. De même, le célibat aide le prêtre à éviter la déperdition de ses énergies et lui assure une entière disponibilité à sa mission. Ce développement partiel sur la question du célibat sacerdotal, pourrait faire penser aux lecteurs que nous décrions le sacrement du mariage. Bien au contraire ! D'ailleurs « le mariage chrétien est le symbole de l'union du Christ et des chrétiens ; il donne un visage concret de ce mystère du Christ et de l'Eglise. Dans le mariage, ce mystère émerge et se donne à vivre. Paul demande de vivre entre époux comme le Christ se comporte envers son corps qui est l'Eglise »⁽⁹⁾.

Au demeurant, le célibat sacerdotal est un bien de l'Eglise universelle, une richesse et une gloire non humaine qui a pour rôle la construction et le bien de tout le peuple de Dieu. Il est à la fois signe et stimulant de la charité pastorale et une source particulière de fécondité spirituelle dans le monde. En gardant le célibat en vue du royaume, les prêtres, les religieuses et religieux se consacrent au Christ d'une manière nouvelle et privilégiée. Ainsi répondent-ils plus facilement à leur vocation. Nous devons en dernière instance, nous sentir tous responsables du célibat de nos prêtres. N'ont-ils pas plutôt besoin de nos humbles prières et conseils ?

Anicet Zahoun
Romain Aikou
Séminaire propédeutique

NOTES

- (1) Cf Mt 19, 11-12.
- (2) Cf 1 Co 7, 32-33.
- (3) Cf « La crise du célibat sacerdotal en Afrique » Cité par la Croix du 27 janvier 1973.
- (4) Nouvelle encyclopédie catholique, Théo édition Droguet-Ardant Fayard.
- (5) Paris 1989, page 986.
- (6) Lettre aux prêtres 08 avril 1979 du Pape Jean-Paul II.
- (7) Cf Hb 5, 1.
- (8) Cf Eph. 5, 25-27.
- (9) Cf 1 Co 15, 31.
- (10) Nouvelle encyclopédie catho, Théo édition Droguet-Ardant Fayard 1989 page 976.

SOURCES

- Code du droit canonique éditions Centurion Cerf et Tardy, Paris 1989.
- Concile œcuménique Vatican II, édition Centurion Paris 1967.
- Nouvelle encyclopédie catho, Théo édition Droguet-Ardant Fayard 1989.
- Bible de Jérusalem, nouvelle édition Desclée De Brouwer.
- Pastores dabo vobis Jean-Paul II.
- Brève lecture historique du célibat consacré pour une meilleure compréhension des motivations d'un choix, Abbé Théophile Akoha.

DÉCLARATION DU CONSEIL PONTIFICAL POUR L'INTERPRÉTATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

Étant donné que dans certaines nations, un groupe de fidèles, en invoquant la prescription de la deuxième partie du canon 1335 du Code de Droit canonique a demandé la célébration de la Sainte Messe à des prêtres ayant attenté un mariage, il a été demandé à ce Conseil pontifical s'il est permis à un fidèle ou à une communauté de fidèles de demander pour une juste cause la célébration des sacrements ou des sacramentaux à un clerc qui, ayant attenté un mariage, a encouru la peine de la suspension « latae sententiae » (cf. can. 1394, § 1 C. de D.C.), sans toutefois qu'elle ait été déclarée.

Ce Conseil pontifical, après une étude attentive et pondérée de la ques-

tion, déclare que cette façon d'agir est tout à fait illégitime et fait remarquer ce qui suit :

1) Le mariage attenté de la part d'un sujet constitué dans les ordres sacrés représente une grave violation de l'une des obligations propres à l'état clérical (cf. can. 1087 du Code de Droit canonique et can. 804 du Code des Canons des Eglises orientales) et entraîne donc une situation d'invalidité objective pour l'accomplissement du ministère pastoral selon les exigences disciplinaires de la communion ecclésiale. Telle action, outre le fait de constituer un délit canonique dont l'exécution

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LES FONDEMENTS BIBLIQUES DU MARIAGE CHRETIEN

(Suite de la page 7)

porter une nouvelle lumière et une nouvelle raison pour une vie meilleure, voilà le but recherché.

Nous avons vu plus haut comment se vit le rapport entre le Christ et l'Église. Le comportement du couple est exactement calqué sur ce rapport. De la part du Christ, c'est un don total de soi jusqu'au sacrifice de sa vie pour supprimer le péché et la mort qui pesait sur son épouse, 5, 2. Devenu vainqueur, il prend un soin permanent de son épouse, de sa beauté 5, 23.26-27, de sa subsistance v 29 et de sa fécondité v 30. Une remarque s'impose ici à savoir que la fécondité de l'Église n'est pas charnelle, 1 P 1, 23; Jn 1, 12-13. Le comportement du couple chrétien devra aller jusqu'au bout de son modèle même en ce domaine. De la part de l'Église, c'est la soumission au Christ, v 24. Cette soumission se manifeste par une dépendance, une obéissance et une conscience d'appartenir au Christ. C'est ainsi que l'Église travaille à parfaire son union au Christ comme l'exprime si bien Paul dans Ph 3, 8-12. L'Église doit mener un combat difficile pour demeurer dans la fidélité à son époux, 6, 14-17. La prière est l'expression de cette union entre le Christ et l'Église qui, ainsi, s'offre à son époux, Rm 12, 1-2, et s'en remet à lui pour sa vie, 6, 18. La fidélité c'est de résister aux assauts de l'adversaire de son mari, 6, 10-11. Comment dans cette perspective comprendre le comportement matrimonial d'un couple chrétien ? Il y a une toujours une part de mystère dans l'idéal de leur vie comme l'exprime si bien l'union du Christ et de l'Église. Nous n'insisterons pas. Mais c'est ce qu'ils font l'un envers l'autre que les époux chrétiens sont invités à prendre comme l'idéal de leur vie. La première recommandation importante est de se soumettre « dans la crainte du Christ », v 21. Il s'agit d'une attitude concrète de piété religieuse qui fait avoir envers le Christ la même crainte révérentielle et sacrée envers Dieu, He 12, 28; cette crainte naît de notre humilité devant Dieu, Pr 22, 4; elle accorde la sagesse, Sir 1, 11-40; elle est le commencement de l'amour de Dieu, Sir 25, 16. Vivre la présence divine du Christ dans les relations matrimoniales résumerait cette attitude qu'attend Paul du couple chrétien. Cela se manifeste dans le respect réciproque et l'attention envers l'autre conjoint.

4. 1 - La soumission de la femme à son mari

De la part de la femme la crainte se fera une soumission comme celle de l'Église envers le Christ. C'est une soumission envers le Seigneur c'est-à-dire envers le Christ ressuscité comme le vit l'Église v 22. Cette soumission concerne tous les domaines de la vie conjugale, v 24. Sans tomber dans la trivialité, on peut affirmer que « être mis sous » ou « soumis » est l'attitude concrète de l'union conjugale qui s'exprime non seulement dans l'acte d'union conjugale mais également dans le reste des rapports matrimoniaux entre le mari et sa femme, 1 P 3, 15; Col 3, 18. Il ne s'agit pas d'inverser les rôles déterminés par le Créateur, il s'agit aussi de sauvegarder la dignité propre à chacun des conjoints en sachant la complémentarité qui doit animer la vie et l'union conjugales. La soumission de la femme n'est pas un esclavage, c'est l'attitude d'accueil de l'amour de son mari et sa réponse d'amour. La soumission est une dépendance, une appartenance qui est une façon de vivre le don total de soi et la fidélité. La femme doit

savoir qu'elle n'est plus libre comme avant, mais qu'elle dépend de son mari. Son cœur, son corps, ses projets et ses activités sont unis à ceux de son mari. Elle doit chercher à plaire à son mari en tout, 1 Co 7, 34. Le mari aussi doit chercher à plaire à sa femme, 1 Co 7, 33.

4. 2 - L'amour du mari pour sa femme

Cet amour de l'homme doit prendre son modèle sur l'amour du Christ pour son Église: être chef et aimer: ces deux réalités sont dits « être tête », v 23 et « avoir l'amour de charité » pour sa femme, vv 25, 28, 31. Nous ne sommes ni dans le domaine d'une dictature domestique ni dans celui d'un égoïsme égoïste. Mais dans celui du don de soi et du souci du bien de son conjoint. Cet amour agapé sera à l'imitation de celui du Christ pour son Église. Si la soumission de la femme se fait envers son mari comme envers le Seigneur c'est-à-dire envers le Christ ressuscité qui a autorisé sur tout dans la vie de son Église, l'amour du mari envers sa femme doit être à l'image de celui du Christ terrestre envers l'Église pour laquelle il a livré sa vie v 25. Deux symboles sont donnés pour dire ce que représente la femme pour son mari: le corps et la chair.

4. 2. 1 - La femme est le corps de son mari

Dans le langage populaire entre mariés on parle de sa femme ou de son mari comme « ma moitié » ce qui traduit l'union conjugale entre les conjoints. Mais pour Paul la femme c'est pour le mari comme son corps, v 28, comme l'Église est le corps du Christ, v 23. Voir ce que nous disions précédemment sur l'Église corps du Christ. Dans 1 Co 12, 12-25 Paul nous dit comment le corps physique est un tout harmonieux dans lequel les membres les plus faibles sont nécessaires et sont l'objet de plus de sollicitude et d'honneur. Le mari doit avoir le souci de donner ce soin à sa femme qui a une nature plus délicate mais dont l'honneur sera d'avoir part comme son mari à la vie éternelle, 1 P 3, 7. Le corps est le temple du Saint-Esprit, 1 Co 6, 19 et membre du Christ, 1 Co 6, 15. Il faut avoir donc un respect sacré envers le corps. Et le nourrir et le vêtir en comptant sur la Providence de Dieu, Le 12, 22-23. Ce corps aura part à la résurrection, Ph 3, 21. Le fait donc de se soucier de la nourriture du foyer, des moyens adéquats pour que la femme puisse soigner sa beauté sans exagération et ostentation, 1 P 3, 3-5, se vêtir, prendre son bonheur dans l'acte d'union conjugale, répondre à ses sentiments d'affection et lui en donner, à sa vocation de mère tout en réalisant la sienne propre qui est d'être père, tout cela fait partie des responsabilités du mari. Une vie chaste et respectueuse voilà comment doit être le comportement du corps dans le Seigneur, 1 P 3, 2. C'est pourquoi Paul conclut en disant « Aimer sa femme, c'est s'aimer soi-même », v 28. Le mystère de l'union du Christ et de l'Église apporte une lumière et une grâce particulières au mari pour rechercher en tout le bien de sa femme.

4. 2. 2 - La femme et le mari seront une seule chair

La chair veut surtout exprimer l'unité du couple chrétien dans cette vie terrestre. C'est le terme majeur de la citation de Gn 2, 24 qui est le sommet de notre péricope. La chair exprime la condition humaine naturelle, 6, 5. Cette condition humaine est exprimée dans sa plénitude par l'homme et

la femme, Gn 1, 27. Elle porte l'image de Dieu. Elle trouve son expression la plus parfaite dans le mariage, Gn 2, 18-25. Mais cette condition a été soumise au péché. Depuis elle subit la division, la souffrance et la mort, Gn 3. Cette condition naturelle maintenant mortelle se manifeste par des convoitises et des caprices, 2, 3; par la division entre païens et Juifs, 2, 11; par la haine, 2, 14; par la différenciation des situations sociales, 6, 5 et Col 3, 22. Même si la grâce du salut apportée par le Christ et reçue au baptême vient radicalement transformer la chair, les conséquences du péché ne sont pas totalement éteintes en elle, Col 1, 24. Les deux époux ont pour vocation de constituer « une seule chair », Gn 2, 24; v 31. C'est une question de vocation comme l'expression le pronom « elle ». C'est une histoire qui durera toute la vie. Dans cette histoire où le péché n'a pas totalement disparu et dans laquelle s'insinuent les tentations, il y aura constamment chez les époux une générosité intérieure pour constituer et reconstruire l'unité ou, pour être plus vrai, l'union. Il faudra être lucide sur l'état de notre condition humaine actuelle, mortelle et rachetée par le Christ et qui se trouve en marche vers l'accomplissement total de ce salut déjà donné. Les époux feront donc l'expérience de la résistance de chacune des volontés, des sentiments, des desseins face à l'autre conjoint. Mais les époux aidés de la grâce reçue au baptême et des autres sacrements, spécialement celui du mariage, pourront aisément rechercher la volonté de Dieu sur eux et la concrétiser dans leur vie. Il faut ajouter ici que si l'union est parfaite du côté du Christ, elle est constamment à accomplir pour l'Église terrestre. Les époux ont à parfaire leur union avec le Christ mais aussi entre eux. Cette union est définitive dès que le sacrement est célébré, Mt 19, 3-9. Dès lors il faut s'engager résolument dans une vie soumise au Christ dans la prière, Tb 8, 4-8; en agissant bien et en menant la vie commune avec compréhension des qualités et des faiblesses de son conjoint, 1 P 3, 6-7. C'est ainsi que doit être vécue l'union de la chair entre le mari et sa femme, c'est-à-dire un même destin voulu et accepté pour toute la vie.

4. 2. 3 - Une question posée par le texte de Ep 5, 2. 21-33 : La fécondité du couple chrétien

Juste après notre péricope, la parénèse s'occupe des enfants, 6, 1-4. Mais ce qui est remarquable c'est que notre péricope s'occupe uniquement des rapports mari-femme. Nous savons que pour le mari et la femme leur vocation et leur réalisation se trouve dans la fécondité. C'est ce que nous observons dans Gn 1, 28. Mais il est étonnant de remarquer que dans le Nouveau Testament c'est plutôt Gn 2 qui est visé et cité, surtout Gn 2, 23-24. Il est particulièrement intéressant de souligner que Gn 2 se termine par le v 25 où il est dit que l'homme et la femme étaient nus et ils n'avaient pas honte l'un devant l'autre. Cette nudité serait intéressante à analyser. Mais ce n'est pas notre but immédiat. Mais la conclusion que l'on peut tirer à partir des remarques que nous venons de faire est que le texte de Gn met son insistance sur les rapports interpersonnels à l'intérieur du couple. Il manifeste par là, comme nous l'avons vu, que la mission propre du couple est, par son histoire entière, de constituer, grâce à l'amour, un unique destin humain; ce que le texte appelle « une seule chair ». C'est cela le mystère du mariage tel qu'il est montré dans l'union du Christ et de

l'Église. Les chrétiens ont ainsi jeté un nouveau regard sur la mission du couple même si cette opinion n'est pas courante et qu'elle n'a pas prédominé pendant longtemps dans l'Église. Le service de la vie n'est pas ce qui détermine la constitution du couple mais d'abord l'amour dans un même destin humain. La stérilité est ainsi relativisée. Elle peut trouver des solutions valables qui permettent de réaliser ce service de la vie sans sacrifier la solidité du couple. Dans le mystère de l'union du Christ et de l'Église, l'idéal qui est proposé est un message important pour l'Afrique pour l'accueil de l'Évangile où c'est la charité qui prime comme norme de réalisation parfaite de soi dans le Seigneur et comme norme de l'agir quotidien. Nous sommes dans un enjeu considérable qui demande beaucoup de foi. La foi en définitive n'est-ce pas ce que le Seigneur attend le plus de nous, He 11 ? De toutes façons ce texte pose une interrogation incontournable aux chrétiens d'Afrique appelés au mariage. La fécondité la plus excellente du couple chrétien n'est-ce pas d'abord et fondamentalement la charité dont les conjoints vivent toujours entre eux et ensuite avec les enfants et qui est un témoignage irremplaçable au Christ et qui est déjà la preuve qu'ils ont déjà la vie éternelle ?

CONCLUSION

Se soumettre et s'aimer, voilà les deux recommandations de Paul aux époux pour leur vie quotidienne de témoignage chrétien. Ils ont pour modèle l'exemple du Christ et de l'Église en même temps qu'ils expriment dans leur vie commune le mystère de l'union qui existe entre le Christ et l'Église. À ce titre le mariage est une annonce des temps nouveaux dont l'accomplissement se fera quand toute l'Église aura passé dans la gloire de son époux le Christ ressuscité. Le mariage terrestre n'existera plus, Mt 22, 23-33. Son existence actuelle répond à la condition naturelle terrestre et se trouve être une condition transitoire pour l'accomplissement d'une mission terrestre mais à résonnance éternelle. Elle exprime et symbolise le mariage entre le Christ et l'Église et annonce la condition spirituelle et éternelle de l'Église par rapport au Christ dans l'éternité. Malgré cette condition transitoire du mariage, reconnaissons qu'il est l'institution la plus essentielle à la réalisation de la personne et de la vocation terrestre de l'homme et de la femme: être aimé et fonder une famille.

Abbé Hinnogbé Sauru François.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Chaque fois que le livre biblique n'est pas indiqué et que ce sont seulement les références qui sont données, il s'agit alors de notre texte de Ep 5, 2. 21-33 et de l'épître aux Ephésiens en général.

La Bible de Jérusalem, sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, Nouvelle édition, Cerf, Paris 1984.

Traduction œcuménique de la Bible, édition intégrale, Nouveau Testament, Cerf et Les Bergers et Les Mages, Paris 1983.

Vocabulaire de Théologie Biblique, sous la direction de Xavier Léon-Dufour, cinquième édition, Cerf, Paris 1981.

Harrington Wilfrid, Nouvelle introduction à la Bible, Seuil, Paris 1970.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PORTO-NOVO : PROFESSION RELIGIEUSE DE LA DEUXIÈME PROMOTION DE L'ASSOCIATION DES SERVANTES DE L'AMOUR RÉDEMPTEUR DU CHRIST (S.A.R.C.)

Le mardi saint, 25 mars 1997, au Centre pastoral Saint-Charles Lwanga de Ouando à Porto-Novo, deux jeunes filles ont fait leur entrée dans l'Association des Servantes de l'Amour Rédempteur du Christ (S.A.R.C.). C'était au cours d'une célébration eucharistique sous un ciel modérément nuageux.

Au début de la célébration, la maîtresse des novices, Sœur Aniceta, Salésienne Missionnaire de Marie Immaculée (SMMI), a présenté les élèves du jour à S.E. Mgr. Vincent Mensah, évêque de Porto-Novo et fondateur de ladite Association.

La cérémonie, fort simple, animée par la chorale adjogan et celle des jeunes de Porto-Novo, a vu la participation d'une vingtaine de prêtres concélébrants, des religieuses (tous Instituts confondus), des séminaristes, des fidèles laïcs, des parents et amis venus accompagner de leurs prières



Monique de Dravo née en 1965
Diocèse de Cotonou — Infirmière



Isabelle Gbete née en 1965
Diocèse de Porto-Novo — Infirmière

et affections Marie F. Isabelle Jocelyne Gbété et Monique Nicole De Dravo.

La liturgie du jour a eu pour base les textes bibliques suivants : Gn 12, 1-4a, Ph 2, 1-4 et Jn 12, 24-26.

Dans son homélie à la fois conseils et recommandations, Mgr. Mensah a dit à l'adresse des élèves du jour : « En répondant 'ME VOICI' à la voix du Seigneur, c'est une aube nouvelle qui s'ouvre devant

vous. Les OUI à Dieu ne datent pas d'aujourd'hui; le FIAT de Marie, la réponse du prophète Isaïe et de Samuel en sont des illustrations éloquentes. Tous ces OUI convergent vers l'éternel dessein de Dieu pour le bien de son peuple ». « Vous vous donnez à Dieu le Père, pour le salut du monde » poursuit Mgr. V. Mensah appuyant ses propos sur les exhortations tant post-synodales qu'apostoliques des papes et des docteurs de l'Eglise pour affirmer que « la vie consacrée réalise la confession de foi en la TRINITÉ SAINTES ».

Le prélat a ensuite mis l'accent sur les trois pôles qui doivent guider les Servantes de l'Amour Rédempteur du Christ, à savoir :

- la contemplation de vie personnelle avec le Christ Jésus;
- l'engagement dans le monde du Christ et son Évangile;
- le chemin de la croix, parce qu'il a été choisi par le Christ pour sauver le monde.

La force d'une vie réussie, a par ailleurs précisé le prélat, doit suivre un modèle. Et il leur a fait cette recommandation : « Ayez le souci du tête-à-tête avec Jésus Christ dans le Saint Sacrement. L'Eucharistie livre aux religieux et aux religieuses le secret de la vie consacrée ».

Avant de terminer son homélie, Mgr. V. Mensah a salué avec admiration les parents des élèves du jour. Puis il a demandé au Dieu tout-puissant de les bénir pour le don fait à Lui de leurs enfants. Il a aussi demandé au Seigneur de bénir la jeune Association en donnant à ses membres de vivre dans la fidélité à leur engagement. Aux participants au saint sacrifice de la messe, le pasteur de Porto-Novo a demandé de soutenir les religieuses par leurs prières et leur générosité.

La deuxième partie du rite a consisté dans le dialogue entre l'évêque et les futures professes suivi de l'émission de leurs vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Mgr. Vincent Mensah a procédé ensuite à la bénédiction des insignes de leur nouvel état et dont on les revêtira aussitôt après : le voile, symbole de l'union au Christ, la croix, signe de la rédemption, la bible et les Constitutions de l'Association qui doivent réguler leur vie. Un chant d'action de grâce a annoncé la fin de cette deuxième partie de la cérémonie. Après quoi les professes ont chanté le « suscipe » suivi de l'offrande des oblats constitués de noix de coco (symbole de l'apport de la grande richesse matérielle et spirituelle du donateur au donataire), d'une pfrogue, sanctuaire d'asanyin (expression de la communion des vivants et des morts), et qui symbolise spécifiquement l'engagement de la religieuse à l'évangélisation des peuples, de fruits de la terre, de poissons et d'hosties.

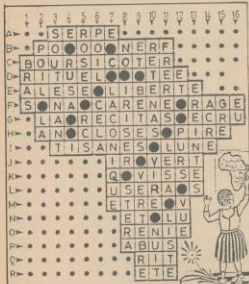
A 13h 30, le rideau est tombé sur cette belle célébration qui fera date dans l'histoire de l'Association des Servantes de l'Amour Rédempteur du Christ.

Daigne le Seigneur garder ces nouvelles professes dans la fidélité et la pureté à leurs engagements en rendant fructueux leur apostolat à la suite du Christ mort et ressuscité pour le salut du monde.

Henri-Joël Akpaoka

NDLR : Nous remercions M. Pierre Tidjani et l'Abbé Nicolas Hazoumé qui nous ont aussi envoyé leur relation de la même cérémonie.

REPONSE AU JEU L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS de la page 5



REPONSE AU JEU CHIFFRES CROISÉS de la page 5

6 — 3 — 9 — 4 — 13
2 — 7 — 9 — 1 — 8
8 — 10 — 18 — 3 — 21
6 — 9 — 3 — 3 — 9
2 — 19 — 21 — 9 — 12

REPONSE AU JEU DES SEPT ERREURS de la page 5

- 1° - Épaulette gauche de l'homme.
- 2° - Poche droite de la chemise de l'homme.
- 3° - Bêret sur la table.
- 4° - Boucle d'oreille droite de la femme.
- 5° - Boutonnière près de la tampe de la femme.
- 6° - Boutonnière derrière la tête de l'homme.
- 7° - Bouton de la chemise de l'homme.

20 ANS DE PRÉSENCE DES SŒURS...

(Suite de la page 3)

Agboton a béni un sanctuaire marial devant lequel montait la louange de la famille de Dieu. C'est après cela que la cérémonie proprement dite a débuté.

Dans l'homélie, l'évêque soulignait l'importance de ce que représentent 20 ans dans nos vies : «... Quand on a 20 ans on est au début de tout ce qui peut être beau... autour de 20 ans le cœur balance... C'est l'âge de l'interrogation et du doute. Faut-il se consacrer à Dieu ou se marier ? Le jeune homme ou la jeune fille confie à sa mère ses projets. C'est heureux qu'en ce jour devant Marie et par Marie, nous disions merci au Seigneur ». Le prélat faisant allusion au contexte orageux dans lequel sont venues les OCPSP à Ségban, a invité l'assistance à « rendre grâce à Dieu qui peut se servir des occasions malheureuses pour donner naissance à des choses plus belles ». « Monseigneur Nestor Assogbadjo être remercié; c'est lui l'artisan de ce jour, a poursuivi le berger du diocèse de Kandi. Il n'est pas présent mais son cœur est ici. Notre gratitude le rejoint ». Mgr. Agboton

n'a pas oublié de saluer la bravoure des Sœurs pionnières : Cécile Sakiti, Rosalie Tchibozo, Madeleine Monique Hounoukon, Ludovica Dotché... et, en particulier, celles qui étaient à la cérémonie : Sœur Rose Noumonvi, Sœur Félicité Fagbité, Sœur Elisabeth Kitcho, Sœur Albertine Sagbo. « 20 ans de présence, c'est l'âge de se refaire pour un nouveau départ. Ce n'est pas l'âge de se complaire dans l'inertie... ».

A l'endroit des couturières, le pasteur a fait comprendre qu'« il ne s'agit pas d'une libération mais plutôt d'un diplôme de service du prochain... ». Il a exhorté tous les chrétiens à rester accrochés au Christ malgré les vents violents. Pour finir il a appelé toute l'assistance à la fraternité sans exception d'ethnie, de religion.

La liesse de ce jour a continué avec la présentation des mannequins réalisés par les couturières, le partage du pain de l'amitié et de la fraternité.

Puisse cette fête de la gratitude et du souvenir, servir de tremplin pour mieux construire l'avenir.

Sœur Justine Amoussouvi

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

DRAINER LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS VERS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
SÉMINAIRE PILOTE SUR LES FLUX FINANCIERS POUR LES PMA

(Genève, 23-25 juin)

Au cours de la dernière décennie, les capitaux des pays industrialisés ont assailli la planète en quête de placements rentables. En se tournant vers les « marchés émergents », le capital risque et les fonds d'investissement de portefeuilles sont sortis des sentiers battus. L'essor de ces fonds a été fulgurant : 1435 l'an dernier contre à peine 10 en 1984.

Cependant, une série de pays — les 48 entrant dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) définie par les Nations unies — n'ont pas profité de cet essor. A ce jour, des fonds n'ont été établis que pour six pays : Bangladesh, Madagascar, Mozambique, Myanmar, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.

Remédier à cette situation en montrant aux investisseurs potentiels qu'il existe des opportunités d'investissements rentables dans ces pays auxquels on accorde si peu d'attention et favoriser un débat sur les mesures que les gouvernements pourraient adopter pour améliorer le climat d'investissement, telles sont les tâches que la CNUCED s'est elle-même fixée. A cette fin, elle organise, conjointement avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) basée à Vienne, un séminaire pilote (23-25 juin) qui, pour la première fois, réunira des directeurs de fonds, des banquiers, des représentants de PMA et d'autres États membres. Des représentants d'institutions multilatérales, telles que la Société financière internationale (SFI) du groupe de la Banque mondiale, y participeront également.

Prônée par la CNUCED IX (Afrique du Sud, mai 1996), cet événement est une première pour la CNUCED car il ne s'agit ni d'une réunion intergouvernementale traditionnelle ni d'un groupe d'experts chargé de fournir des conseils aux États-membres.

Pendant trois jours, des investisseurs privés, des représentants de gouvernements et des experts de l'ONU vont discuter des solutions susceptibles de remédier à la pénurie d'investissements dont souffrent les pays les plus pauvres, la plupart se trouvant en Afrique. Les débats s'appuieront sur le document (TD/B/SEM. 2/2) qui traite des types d'instruments d'investissement et des perspectives et des obstacles concernant les investissements étrangers dans les PMA.

préparé par le secrétariat de la CNUCED. Les discussions pourraient aboutir à l'élaboration de propositions sur la création de nouveaux mécanismes financiers pour drainer des investissements privés vers les PMA.

Les participants à ce « séminaire pilote » sur la mobilisation du secteur privé pour encourager l'investissement étranger dans les pays les moins avancés seront saisis d'études de cas sur les opportunités et les expériences en matière d'investissement dans un certain nombre de PMA, parmi lesquels le Bangladesh, le Burkina Faso, Madagascar, le Togo, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

Ils se pencheront également sur les opportunités d'investissements et sur la possibilité de créer des fonds d'investissement dans l'infrastructure, l'agro-industrie et le tourisme dans les PMA; cela grâce aux études réalisées dans le cadre d'un projet financé par le gouvernement norvégien.

Plus de 90 compagnies/projets dans huit pays ont d'ores et déjà été identifiés par l'ONUDI et la CNUCED.

Une centaine de participants sont attendus parmi lesquels des représentants d'institutions financières importantes, comme la Société de banque suisse (SBS), Templeton International et la société générale, des sociétés de capital risque, telle que Foreign and Colonial Emerging Markets, ainsi que des banquiers privés, comme la banque Pictet de Genève, et des gestionnaires de portefeuilles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

• Selon l'Organisation Onusida, plus de vingt-deux millions d'individus sont aujourd'hui porteurs du virus du sida qui, quinze ans après son apparition, contamine huit mille cinq cents nouvelles personnes par jour.

• On prépare un peu partout dans le monde les festivités de l'an 2.000 — de l'ère chrétienne — mais les bahais entreront alors en l'an 157, les musulmans en l'an 1420, les bouddhistes en l'an 2544, et les Juifs en l'an 5761.

• Alors que 100.000 cadres moyens et supérieurs africains travaillent en Europe, en Amérique du Nord ou en Asie, près de 100.000 experts des pays développés sont employés en permanence en Afrique.

• La planète compte aujourd'hui environ 1,1 milliard de fumeurs. Entre 1990 et 1995, le marché du tabac a connu une croissance globale de 5% par an.

• En France, les animaux de compagnie sont deux fois plus nombreux que les enfants. Leur nombre a augmenté de 40% en 20 ans.

• C'est en 1748 — avant la Révolution ! — que fut réalisée par l'ophtalmologiste français Jacques Daviel, la première opération de la cataracte par extraction du cristallin.

• Comme chaque année dans le cadre du festival de Cannes, un jury chrétien œcuménique a décerné son prix. Cette année, le lauréat récompensé est le réalisateur canadien d'origine arménienne, Atom Egoyan, auteur de *De beaux lendemains*.

• Plus de vingt lieux de culte catholiques ont été détruits au Soudan par la police ces dernières années et le gouvernement n'a autorisé aucune construction d'église depuis vingt-six ans.

• En Colombie, pays d'Amérique du Sud, plus de six cents cinquante personnes sont mortes de violences politiques depuis six mois.

ÉGYPTE LE SUCCÈS DES PARCS NATURELS

L'Égypte veut transformer 15% de son territoire en parcs naturels, quatorze ans après avoir créé sa première réserve à Ras Mohammed, sur la mer Rouge. Il existe aujourd'hui 17 parcs naturels qui couvrent 7,4% du pays et qui sont très rentables, car ils attirent beaucoup de touristes. Les prochaines réserves devraient davantage s'intéresser au désert. Ces projets égyptiens sont soutenus par l'Union européenne.

DÉCLARATION DU CONSEIL PONTIFICAL POUR L'INTERPRÉTATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

(Suite de la page 8)

fait encourir au clerc les peines recensées dans les canons 1394, § 1 du C. de D.C. et 1453, § 2 du C.C.E.O., comporte automatiquement l'irrégularité à exercer les ordres sacrés au sens des canons 1044, § 1, 3) du C. de D.C. et 763, 2° C.C.E.O. Cette irrégularité est de nature perpétuelle, et est donc indépendante également de la rémission d'éventuelles peines.

Par conséquent, en dehors de l'administration du sacrement de la Pénitence à un fidèle en danger de mort (cf. can. 976 du C. de D.C. et can. 725 du C.C.E.O.), il n'est en aucune façon permis au clerc ayant attenté un mariage d'exercer les ordres sacrés et particulièrement de célébrer l'Eucharistie; les fidèles ne peuvent pas non plus en demander légitimement le ministère pour quelque raison que ce soit, à l'exception du danger de mort.

2) En outre, même si la peine n'a pas été déclarée — alors que la déclaration, dans ce cas est à conseiller pour le bien des âmes, éventuellement à travers la procédure abrégée mise en place pour les délits établis (cf. can. 1720, 3° du C. de D.C.) — il n'existe pas en l'espèce de cause juste et raisonnable qui permette légitimement au fidèle de demander le ministère sacerdotal. En effet, compte tenu de la nature de ce délit qui, indépendamment de ses conséquences pénales, comporte une inaptitude objective à accomplir le ministère pastoral, et attendu que dans le cas présent la situation irrégulière et délicate du clerc est bien connue, les conditions pour envisager la juste cause dont il est question au can. 1335 du C. de D.C. ne sont pas réunies. Le droit des fidèles aux biens spirituels de l'Église (cf. can. 213 du C. de D.C. et can. 16 du C.C.E.O.) ne peut être conçu de façon à justifier une telle prétention, puisque ces droits doivent être exercés dans les limites et dans le respect des normes canoniques.

3) Quant aux clercs ayant perdu l'état clérical selon la norme du can. 290 du C. de D.C. et du can. 394 du C.C.E.O., qu'ils aient contracté ou non un mariage suite à une dispense du célibat accordée par le Pontife romain, on sait qu'il leur est interdit d'exercer le pouvoir d'ordre (cf. can. 292 du C. de D.C. et can. 395 du C.C.E.O.). C'est pourquoi, et toujours à l'exception du sacrement de la pénitence en cas de danger de mort, aucun fidèle ne peut légitimement leur demander un sacrement.

Le Saint-Père a approuvé en date du 15 mai 1997 la présente déclaration et en a ordonné la publication.

Du Vatican, le 19 mai 1997

S. Exc. Mgr. Julián Herranz
Archevêque titulaire de Herrera
Président

S. Exc. Mgr. Bruno Bertagna
Evêque titulaire de Divisato
Secrétaire

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LA CONVENTION DE LOMÉ,
« UN MODÈLE À RÉINVENTER »

De nombreuses incertitudes planent sur la Convention de Lomé qui expire en l'an 2000. Principal partenaire des pays ACP, et tout particulièrement de l'Afrique noire, la France ouvre le dossier et engage une réflexion de fond sur la future coopération UE/ACP.

« Dans la future Convention de Lomé, il faudra que les pays ACP fassent leurs propres programmes et qu'on les juge en fonction de leurs résultats ». Mi avril, à Paris, dans la salle de la Grande Arche de la Défense, le ton du débat sur la Convention de Lomé était ainsi donné. Participaient à ce forum consultatif des personnalités françaises de tous bords : parlementaires européens, patrons d'entreprises du secteur privé, universitaires, chercheurs, représentants d'organismes de coopération, d'ONG, de syndicats, etc. Une diversité révélatrice de ce que la coopération UE/ACP ne se limite plus aux seules institutions étatiques.

Tous semblent s'accorder sur la nécessité de faire évoluer cet accord de coopération. « Pour subsister, a fait remarquer un intervenant, le partenariat entre les 77 pays ACP et l'Europe des Vingt doit se fonder sur un dialogue politique, mais surtout sur la solidarité et la confiance nécessaires à la vie de tout couple ».

Pour coller à la réalité, Lomé doit aussi prendre en compte les évolutions, tant en Europe que dans les États ACP. En Europe, fatigue des donateurs face à une Afrique qui ne gagne pas, essoufflement des économies communautaires entraînant la réduction des budgets de l'aide au développement et priorité donnée à la coopération avec les nouvelles démocraties de l'Est...

Dans les ACP, et notamment en Afrique noire, deux phénomènes nouveaux marquent particulièrement les relations avec l'Europe : la libéralisation économique et l'ouverture politique. Les politiques de désengagement des États, lancées sans grande préparation, ont laissé un vide qui reste à combler. L'agriculture, un des pans essentiels des économies africaines, a été la plus touchée avec comme principale conséquence des baisses de production, malgré l'existence du dispositif de stabilisation des recettes d'exportation, le STABEX, qui, juge-t-on à Paris, n'a pas rempli son rôle de soutien aux produits agricoles.

Au plan politique, la démocratisation a permis l'émergence d'une société civile : ONG, organisations professionnelles d'agriculteurs, d'artisans, associations de promotion de la femme, etc. Ces nouveaux acteurs du développement revendiquent aujourd'hui, et de plus en plus, leur droit à participer pleinement à la vie économique et politique de leur pays, quitte à reprendre certaines des prérogatives abandonnées par l'État.

Le privé prend le relais. L'instrument même qu'est cette convention n'est pas parfait. Depuis la toute première convention, celle de Yaoundé signée en 1963, l'aide, a-t-on souligné à Paris, « n'a pas permis au continent noir d'amorcer le décollage annoncé ». En Afrique subsaharienne, le PNB par habitant a même reculé. Marginalisés dans la mondialisation de l'économie, les 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) attirent de moins en moins les capitaux privés étrangers : 1,7 % en 1996 contre 15 % dans les années 70. Pour les PMA, les pays les moins avancés, ce chiffre tombe à 0,5 %.

« On ne peut plus s'appuyer uniquement sur l'aide publique pour favoriser la croissance dans les pays ACP », souligne un expert pour qui, cette croissance, pour être durable, doit aujourd'hui se fonder sur une amélioration de la compétitivité, de l'épargne, ainsi que sur une ouverture aux capitaux privés.

Avec 8 à 10.000 entreprises filiales en Afrique, le secteur privé français est venu en force à ce débat pour affirmer sa détermination à renforcer sa place dans la coopération eurafricaine. Il a proposé sa propre vision des choses : « La lutte contre la pauvreté passe par une meil-

leure compétitivité des entreprises », déclare Jean-Louis Castelnaud, le représentant du Conseil des investisseurs français en Afrique noire (CIAN). Une compétitivité qui selon Anne de Lattre, du Club du Sahel, passe par la conquête du marché local d'abord, sous-régional et régional ensuite : « Si les Africains ne sont pas compétitifs sur leur propre marché, fait remarquer cette dame de fer, ils ne le seront pas sur le marché mondial ».

Pour renforcer la coopération privée, l'idée du « compagnonnage industriel » est proposée par un industriel marseillais qui a fondé, voilà plus de quinze ans, l'Association pour le développement de la coopération industrielle (ADECI). Cette approche originale vise à faire partager aux hommes et aux femmes du même métier leur savoir-faire technique et leur expérience : « Quand un vrai boulanger du Nord rencontre un vrai boulanger du Sud, ils trouveront inévitablement la bonne farine pour faire du bon pain », explique-t-il. C'est sur ce principe du compagnonnage que « soixante couples d'entreprises franco-africaines ont été scellés l'an passé », ajoute-t-il.

Oui mais... Pourtant, les patrons français n'investissent que si Bruxelles leur

apporte des garanties. Et d'évoquer le pillage des entreprises dans les récents conflits dans la région des Grands Lacs, sans oublier la Centrafrique où une usine de tabac est partie en fumée laissant à son propriétaire français, Bolloré, un milliard de F CFA de dégâts.

Cette réflexion amène tout naturellement à poser la question des conditionnalités de l'aide. L'aide européenne est de plus en plus soumise au respect de certaines conditions par les États bénéficiaires : État de droit, bonne gouvernance, libéralisation économique, transparence dans la gestion, protection de l'environnement... Un principe qui ne fait pas l'unanimité. « Quelle différence avec les politiques de la Banque mondiale et du FMI ? Où est passée la spécificité de la Convention de Lomé ? », s'interroge un des participants. « Les conditionnalités posées par les donateurs sont avant tout la marque d'un manque de confiance. Ce n'est pas ainsi que l'on construit une véritable coopération », remarque un autre. Un troisième souligne leurs méfaits sur les politiques économiques des pays : « Les gouvernements africains passent leur temps à jongler pour tenter de concilier les conditionnalités dont les submerge les donateurs. Quelle marge de manœuvre leur reste-t-il alors pour élaborer leur propre politique ? » Conditionnalités macro-économiques calquées sur celles des institutions de Bretton Woods, non harmonisation des approches de coopération des 15 pays européens : certains experts, avec beaucoup de brio et de franchise, ont reproché au vieux continent de n'avoir su asseoir « une véritable politique africaine ».

Autant que le secteur privé, la société civile se mobilise fortement. Elle se dit même prête à jouer son rôle de partenaire incontournable. C'est ainsi que certaines ONG ont déjà entamé des réflexions sur l'avenir de Lomé à l'aube du 21^{ème} siècle. Au Zimbabwe, à Dakar, et à Paris, l'ONG française Enda Tiers-monde a ainsi engagé les discussions avec les ONG africaines. Le thème « Afrique, Avenir, et Partenaire de l'Europe », indique son délégué, Michel Levallois, reste comme un bréviaire pour entrer en plein dans la future coopération avec les populations, notamment la lutte contre la pauvreté.

Pour clore les débats, Philippe Soubestre, directeur général du développement à Bruxelles, estimera en conclusion que « Lomé est une convention modèle qu'il faudrait réinventer ». Le vieux « couple » eurafricain a 1000 jours devant lui pour cela, avant la date fatidique du 29 février 2000.

Madieng Seck

22 ANS DE CONVENTION DE LOMÉ

Souvent présentée comme « un modèle unique de coopération inter-régionale », la Convention de Lomé se veut « contrat de solidarité et de partenariat ». Cet accord lie 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, les pays ACP, aux 15 États membres de l'Union européenne. Elle constitue ainsi « le plus vaste accord collectif de coopération dans l'histoire des relations entre pays du Nord et pays du Sud », selon la définition qu'en donnent les autorités européennes.

La première Convention de Lomé a été signée en 1975 à Lomé, d'où son nom. Elle a depuis été renouvelée quatre fois avec, à chaque fois, des adaptations. L'actuelle convention, Lomé IV, conclue en 1989, expire en l'an 2000. D'où les négociations en cours pour définir Lomé V.

La Convention comprend deux volets : un volet aide et un volet commercial. L'aide, gérée par l'Union européenne, s'ajoute à l'aide bilatérale fournie par chaque État membre de l'Union. L'aide bilatérale des 15 pays européens et celle

fournie par l'Union européenne représentent 45 % de toute l'aide reçue par les pays en développement. La seule aide multilatérale gérée par Bruxelles en représente 5 %, soit quelque 2000 milliards de F CFA par an. Elle est alimentée par les contributions des États membres. Elle est constituée de dons et prêts accordés par le Fonds européen de développement (FED) et la Banque européenne d'investissement (BEI).

Le volet commercial repose sur un libre accès, sans droits de douane, au marché européen des produits provenant des pays ACP. Certains, comme la banane ou l'ananas, bénéficient d'une part de marché réservée. Deux mécanismes, le Stabex et le Sysmin, permettent de verser aux pays ACP exportateurs de matières premières des aides financières visant à compenser la chute des cours de ces produits : produits agricoles pour le Stabex, produits miniers pour le Sysmin. Ces deux instruments n'ont rempli que très partiellement leur fonction, faute de ressources financières suffisantes.

BIM
51^{ème}

LA

(...)
mon
sont
soci
être
les p
caux
que s
les r
en s'
ques.

Il
rapp
l'hor

L'U

Un p
scinder le
intégrer à
d'affaiblir

Restre
Le libéral
monde ha
certaine g
tre 1996.
ches pour

LE
LA

(Lire